

Secrétariat du Conseil du Trésor



Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2025–2026

**Treasury Board Secretariat
Office of the President**

Room 4320, Whitney Block
99 Wellesley Street West
Toronto, ON M7A 1W3
Tel. : 416-327-2333

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Tel. : 416-325-0400

**Secrétariat du Conseil
du Trésor
Bureau du président**

Édifice Whitney, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7^e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto (Ontario) M7A 1Y7
Tél. : 416-325-0400

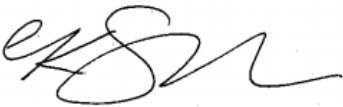


L'honorable Edith Dumont, OC, O.Ont.
Lieutenant-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto, ON M7A 1A1

Qu'il plaise à Votre Honneur :

Le soussigné a le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Kinga Surma".

L'honorable Kinga Surma
Présidente du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2026

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Peter Bethlenfalvy".

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2026

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	6
Analyse des résultats de 2025–26	10
Revenus	10
Charges	17
Analyse de l'état de la situation financière	26
Actif financier	26
Dépenses liées à l'infrastructure	30
Passif	31
Risques et gestion des risques	34
Ratios financiers clés	37
Gestion financière	39
Activités non financières	40
Secteur de la santé	40
Secteur de l'éducation	41
Secteur de l'éducation postsecondaire	42
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	43
Secteur de la justice	45
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales	47
Transparence et responsabilité	48
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	48
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	48

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant.....	51
État consolidé des résultats.....	59
État consolidé de la situation financière	60
État consolidé de l'évolution de la dette nette	61
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé.....	62
État consolidé des gains et pertes de réévaluation	62
État consolidé des flux de trésorerie.....	63
Notes afférentes aux états financiers consolidés	64
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	106
Présentation des comptes publics	126
Glossaire.....	129
Sources d'information supplémentaires.....	137

Avant-propos

Je suis heureuse de présenter les *Comptes publics 2025-2026* pour la province de l'Ontario. Les Comptes publics offrent un rapport exhaustif de la situation financière et des résultats financiers de l'Ontario, démontrant la façon dont le gouvernement se porte à la défense des contribuables, protège les ressources publiques et exécute son mandat de protéger la population ontarienne.

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2026, l'Ontario a enregistré un déficit de 13 milliards de dollars, une amélioration de 1,6 milliard de dollars comparativement aux perspectives projetées dans le *Budget de 2025*. Ce résultat a été favorisé par notre solide approche fiscale et notre discipline financière, notamment des recettes plus élevées que prévu, un revenu accru provenant des entreprises publiques, des recettes du secteur parapublic et d'autres sources non fiscales.

Les Comptes publics soulignent les progrès réalisés par notre gouvernement dans l'exécution des engagements décrits dans le *Budget de l'Ontario 2025 : Un plan pour protéger l'Ontario*. Dans une période d'incertitude économique durable causée par la hausse des tarifs états-uniens, l'Ontario reste entièrement focalisé sur la protection de l'économie de la province, tout en investissant dans les services et l'infrastructure dont dépendent les familles. Depuis avril 2025, le gouvernement a annoncé près de 30 milliards de dollars pour des mesures d'aide et de soutien afin de protéger les travailleurs et les entreprises de l'Ontario touchés par les tarifs. Ces mesures comprennent des investissements pour offrir de la formation, du perfectionnement des compétences et des services d'emploi aux travailleurs, ainsi que des programmes de prêts pour aider les entreprises et les collectivités touchées par les perturbations commerciales à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement et leurs relations commerciales.

Nous renforçons nos assises économiques en appuyant les entreprises grâce à des réductions de taxes et d'impôts, en attirant des investissements dans des industries à forte croissance comme l'intelligence artificielle, la fabrication avancée et les minéraux critiques, en accroissant la capacité de production et de transport d'électricité et en favorisant l'innovation à l'échelle de secteurs clés. Ces efforts aident à positionner l'Ontario comme l'une des collectivités publiques les plus compétitives du G7 pour investir, créer des emplois et faire des affaires.

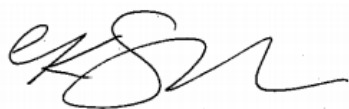
Les dépenses totales des programmes ont atteint 220,9 milliards de dollars, représentant une hausse de 10 milliards de dollars, ou de 4,7 pour cent, par rapport au précédent exercice. Ces investissements favorisent la croissance économique, renforcent les programmes et les services essentiels et aident les travailleurs, les entreprises et les collectivités de l'Ontario à évoluer dans le contexte économique actuel.

La protection et le renforcement des services publics demeurent une priorité clé. Les dépenses dans le secteur de la santé ont augmenté de 6,6 milliards de dollars, ou de 7,2 pour cent, comparativement à l'exercice précédent, ce qui reflète la demande croissante pour des services assurés par l'Assurance-santé, les hôpitaux, les soins à domicile, les soins de longue durée et les services sociaux. Les dépenses en éducation ont augmenté de 2,3 milliards de dollars, ou de 6,1 pour cent, soutenues par des investissements dans les services de garde d'enfants et le financement des engagements découlant de la convention collective. Les dépenses d'infrastructure ont crû de 1,9 milliard de dollars, soutenant des investissements dans les hôpitaux, le transport en commun, les autoroutes, la connectivité à large bande et le logement.

Parallèlement à cela, l'Ontario demeure engagé dans une gestion budgétaire responsable. Le gouvernement continue de gérer attentivement les finances provinciales tout en conservant la souplesse nécessaire pour réagir aux problèmes émergents et favoriser la croissance économique. Cette approche équilibrée aide à créer les conditions pour une économie plus forte et plus résiliente tout en assurant la durabilité des services publics. Le gouvernement a déployé un gel de l'embauche dans ses organismes en 2025, ce qui a évité près de 300 millions de dollars en coûts pour le public et a réduit de 20 pour cent le recours à des experts-conseils.

Nous sommes prêts à défendre notre bilan de gestion budgétaire responsable, notamment neuf opinions sans réserve consécutives, deux rehaussements distincts de la cote de crédit, ainsi que la transformation de la fonction publique de l'Ontario en la fonction publique la plus épurée au pays. En maintenant une solide assise financière, nous sommes mieux positionnés pour protéger l'économie, les services publics et la prospérité à long terme de l'Ontario, tout en réduisant les coûts d'emprunt et en permettant des investissements accrus dans l'infrastructure et les programmes dont la population dépend quotidiennement.

Les résultats présentés dans les *Comptes publics 2025-2026* démontrent la détermination de l'Ontario à bâtir une économie plus compétitive, résiliente et autonome tout en protégeant des emplois, en appuyant les entreprises et en prodiguant les services publics sur lesquels la population ontarienne compte.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'K. Surma', written in a cursive style.

L'honorable Kinga Surma
Présidente du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est une composante clé des Comptes publics de l'Ontario; il sert à illustrer la transparence et la responsabilité de la province dans la déclaration de ses activités et de sa situation financières. Les états financiers consolidés présentent les résultats de l'exercice 2025–26 par rapport au *Budget de 2025* déposé le 15 mai 2025 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2026. Comme par les années passées, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour de nombreux ratios financiers clés.

La production des *Comptes publics de l'Ontario* exige un travail d'équipe ainsi que la collaboration d'un grand nombre d'intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale joue un rôle essentiel en auditant les états financiers consolidés de la province et en produisant un rapport à cet égard; le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué et collaboré à ce travail.

Nous sommes heureux de recevoir des commentaires sur les Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courrier électronique, à infoTBS@ontario.ca.

A handwritten signature in black ink, reading 'Carlene Alexander'.

Carlene Alexander, CPA, CGA, MBA
Sous-ministre, Secrétariat du Conseil du Trésor
Conseil du Trésor et Conseil de gestion du gouvernement

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 51–57, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Elle est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.



Carlene Alexander,
CPA, CGA, MBA
Sous-ministre,
Secrétariat du
Conseil du Trésor



Gadi Mayman
Sous-ministre par
intérim,
Ministère des Finances



Beili Wong,
FCPA, FCA
Contrôleuse générale,
Bureau de la
contrôleuse générale
Secrétariat du Conseil
du Trésor



Khalida Noor,
CPA, CA
Sous-ministre adjointe
et contrôleuse
provinciale, Secrétariat
du Conseil du Trésor

Le 28 août 2026

Le 28 août 2026

Le 28 août 2026

Le 28 août 2026

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.



L'honorable Peter Bethlenfalvy
Président du Conseil du Trésor
Ministre des Finances
Le 28 août 2026

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers de 2025–26
(en milliards de dollars)

Tableau 1

État consolidé des résultats
Pour l'exercice clos le 31 mars

	<i>Budget reclassé de 2025¹</i>	<i>Chiffres réels de 2025–26</i>	<i>Chiffres réels retraités de 2024–25¹</i>	Variation par rapport au(x)	
				<i>Budget reclassé de 2025</i>	<i>Chiffres réels retraités de 2024–25</i>
Total des revenus	218,6	223,3	224,9	4,7	(1,6)
Charges					
Programmes	215,0	220,9	210,9	5,8	10,0
Intérêt et autres frais de service de la dette	16,2	15,5	15,1	(0,7)	0,3
Total des charges	231,2	236,3	226,0	5,1	10,3
Réserve	2,0	–	–	(2,0)	–
Déficit annuel	(14,6)	(13,0)	(1,1)	1,6	(11,9)
État consolidé de la situation financière Au 31 mars					
Actif financier		144,9	144,2		0,7
Passif		599,9	571,2		28,7
Dette nette		(455,0)	(427,1)		(27,9)
Actif non financier		197,0	180,0		17,0
Déficit accumulé		(258,0)	(247,1)		(11,0)
Le déficit accumulé comprend :					
Déficit de fonctionnement accumulé		(261,9)	(249,2)		(12,7)
Gains de réévaluation accumulés		3,9	2,2		1,7

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2024–25 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs. Cette modification n'a aucune incidence sur le déficit annuel ou le déficit cumulé de la province. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

Variation par rapport aux chiffres réels de 2024–25

- Le gouvernement de l'Ontario a enregistré un déficit de 13,0 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2026, comparativement au déficit de l'exercice précédent de 1,1 milliard de dollars. L'augmentation de 11,9 milliards de dollars du déficit annuel est principalement attribuable à la hausse des charges de programmes et à des revenus moins élevés (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus était de 223,3 milliards de dollars, une baisse de 1,6 milliard de dollars, ou 0,7 %, par rapport à l'exercice précédent. La diminution a été en grande partie attribuable au revenu ponctuel provenant du règlement judiciaire sur le tabac qui a été constaté en 2024–25 et aux revenus inférieurs déclarés par le secteur parapublic. Ces baisses ont été partiellement compensées par une hausse des revenus fiscaux témoignant d'une croissance économique, et par des transferts plus élevés du gouvernement du Canada. Voir les détails aux pages 10 à 11.
- Le total des charges de programmes pour 2025–26 a augmenté de 10,0 milliards de dollars, ou 4,7 %, passant de 210,9 milliards de dollars à 220,9 milliards de dollars depuis l'exercice précédent.
 - secteur de la santé, en raison principalement de l'utilisation et des coûts accrus des soins de santé, ce qui comprend l'Assurance-santé de l'Ontario et les coûts de fonctionnement liés à la prestation des soins de santé dans les hôpitaux et à domicile;
 - secteur de l'éducation, en raison surtout de la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et du financement destiné à soutenir les engagements conformes aux conventions collectives;
 - secteur des services à l'enfance et des services sociaux, principalement en raison de la demande croissante pour de l'aide sociale et des investissements continus pour soutenir les personnes ayant des besoins particuliers et les survivants de la violence sexiste;
 - secteur de la justice, principalement attribuable aux investissements dans la prestation de services essentiels destinés à la sécurité publique, dont la Police provinciale de l'Ontario, les services de police des Premières Nations, les services correctionnels et Aide juridique Ontario.
- L'intérêt et les autres frais de service de la dette étaient plus élevés que l'année précédente de 0,3 milliard de dollars, ou 2,2 %, en raison d'une hausse du montant total de la dette en cours et d'un taux d'intérêt effectif plus élevé. Voir les détails à la page 25.
- Les actifs non financiers ont augmenté de 17,0 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique principalement par une augmentation de 16,7 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure de transport.

- Les dépenses totales consacrées aux infrastructures ont augmenté de 1,9 milliard de dollars par rapport à l'année précédente, notamment en raison d'une hausse des dépenses dans les infrastructures hospitalières et d'investissements dans les programmes d'infrastructures municipales. L'Ontario a investi 25,6 milliards de dollars dans les actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les immobilisations et la réparation d'actifs existants. Le gouvernement a aussi investi 5,5 milliards de dollars au moyen de transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails à la page 30.
- Le passif total s'est accru de 28,7 milliards de dollars et le total de l'actif financier a augmenté de 0,7 milliard de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 27,9 milliards de dollars, ou 6,5 %, de la dette nette par rapport à l'exercice précédent (voir les détails à la page 31). L'augmentation du passif est principalement attribuable à une augmentation de la dette. L'augmentation de l'actif financier est principalement attribuable à la hausse des investissements dans des entreprises publiques et aux prêts en cours, contrebalancée par une diminution des débiteurs, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, et des actifs dérivés. Le déficit accumulé a augmenté de 11,0 milliards de dollars, ou 4,4 %, par rapport à l'année précédente, en raison surtout de l'augmentation de 12,7 milliards de dollars du déficit de fonctionnement, contrebalancée par une hausse des gains de réévaluation accumulés de 1,7 milliard de dollars.

Variation par rapport au *Budget de 2025*

- Le gouvernement de l'Ontario a accusé un déficit de 13,0 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2026, comparativement au déficit de 14,6 milliards de dollars prévu dans le *Budget de 2025*, attribuable surtout à des revenus plus élevés provenant des entreprises publiques, aux autres revenus non fiscaux plus élevés et à l'intérêt et aux autres frais de service de la dette moins élevés, ce qui est compensé en partie par une hausse des charges de programmes attribuable aux demandes accrues et à la répartition des programmes et services. (Voir le tableau 1 précédent).
- Les revenus, qui ont totalisé 223,3 milliards de dollars, sont supérieurs de 4,7 milliards de dollars, ou de 2,2 %, à ce qui était prévu dans le *Budget de 2025*, ce qui est surtout attribuable à ce qui suit :
 - les revenus provenant des entreprises publiques ont été plus élevés que prévu;
 - les revenus déclarés par les ministères et les organismes publics consolidés ont été plus élevés, de même que ceux du secteur parapublic;
 - les revenus fiscaux fondés sur les données des cotisations fiscales mises à jour par l'Agence du revenu du Canada (ARC) ont été plus élevés, ce qui témoigne d'une croissance économique plus forte que prévu en 2025;
 - les transferts du gouvernement du Canada étaient plus élevés.

Voir les détails à la page 13.

- Les charges de programmes, qui ont totalisé 220,9 milliards de dollars, sont supérieures de 5,8 milliards de dollars, ou de 2,7 %, à ce qui était prévu dans le *Budget de 2025*. Les charges de programmes sont plus élevées dans les secteurs suivants :
 - secteur de la santé, hausse surtout attribuable à l'augmentation des coûts liés à la rémunération des médecins, à la demande accrue pour des programmes axés sur l'utilisation et à l'augmentation des dépenses hospitalières;
 - secteur de l'éducation postsecondaire, hausse liée principalement au recours plus important que prévu à l'aide financière aux étudiants;
 - secteur des services à l'enfance et des services sociaux, charges accrues principalement en raison de la demande plus élevée que prévu pour les programmes d'aide sociale, ainsi que de l'augmentation des mesures de soutien destinées aux enfants et aux jeunes;
 - secteur de la justice, hausse principalement attribuable aux investissements dans la prestation de services essentiels, dont les services correctionnels, les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario, les tribunaux, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.

Ces hausses sont en partie contrebalancées par des charges de programmes moins élevées dans le secteur de l'éducation, principalement en raison d'un nombre d'inscriptions inférieur aux prévisions, conformément aux tendances démographiques.

Voir les détails à la page 21.

- L'intérêt et les autres frais de service de la dette ont été inférieurs de 0,7 milliard de dollars, ou de 4,6 %, aux prévisions du *Budget de 2025*, en raison des frais d'intérêt moins élevés sur la dette active et de revenus d'intérêt plus élevés tirés des placements que détient l'Ontario. Voir les détails à la page 25.

Analyse des résultats de 2025–26

Revenus

Détails des résultats réels de 2025–26 (en milliards de dollars)				Tableau 2	
	Budget reclassé de 2025 ¹	Chiffres réels de 2025–26	Chiffres réels retraités de 2024–25 ¹	Variation par rapport au(x)	
				Budget reclassé de 2025	Chiffres réels retraités de 2024–25
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	57,8	57,0	55,7	(0,8)	1,3
Taxe de vente	40,1	39,3	39,4	(0,8)	(0,1)
Impôt sur le revenu des sociétés	26,0	28,3	27,8	2,3	0,5
Impôt-santé des employeurs	8,2	8,3	7,8	0,1	0,5
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,9	6,0	5,9	0,1	0,1
Contribution-santé de l'Ontario	5,4	5,2	5,2	(0,2)	(0,1)
Taxes sur l'essence et les carburants	2,2	2,3	2,2	0,1	0,1
Autres impôts et taxes	7,0	6,7	6,3	(0,3)	0,4
Total des revenus fiscaux	152,4	153,0	150,3	0,6	2,7
Transferts du gouvernement du Canada	38,8	39,1	36,6	0,3	2,5
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	10,9	12,0	14,7	1,1	(2,8)
Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques	6,3	7,7	7,5	1,4	0,3
Revenus d'intérêt et de placements	2,0	2,1	2,8	0,2	(0,6)
Autres revenus non fiscaux	8,2	9,4	13,1	1,2	(3,7)
Total des revenus	218,6	223,3	224,9	4,7	(1,6)

¹ Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2024–25 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés.
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2024–25

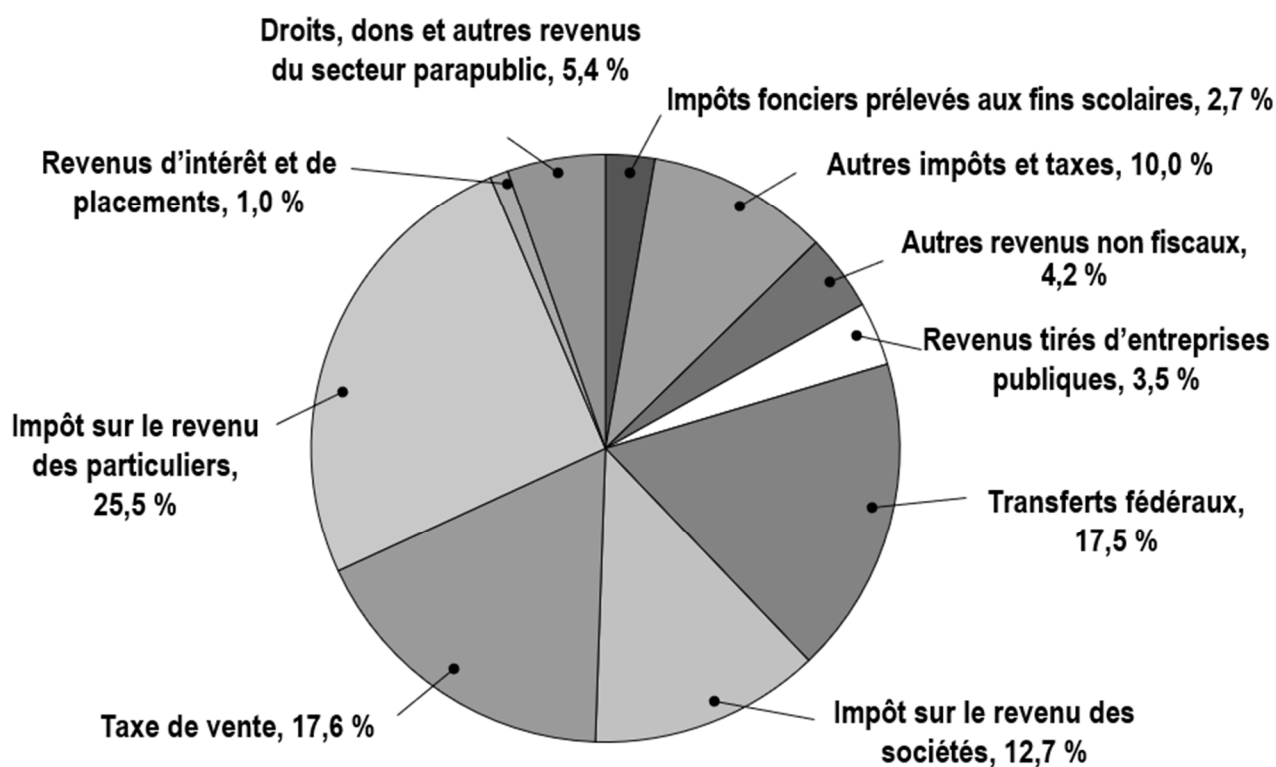
Le total des revenus pour 2025–26 a diminué de 1,6 milliard de dollars, ou de 0,7 %, par rapport à l'exercice précédent.

- Les revenus fiscaux ont augmenté de 2,7 milliards de dollars, ou de 1,8 %, en 2025–26, soutenus par la croissance du produit intérieur brut nominal de 4,1 % en 2025. L'augmentation a été principalement attribuable à la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, mais partiellement compensée par les répercussions du projet de loi C-15 (*Loi no 1 d'exécution du budget de 2025*), adopté par le gouvernement fédéral le 26 mars 2026, qui comprenait plusieurs mesures de déduction pour amortissement accéléré.

- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 2,5 milliards de dollars, ou de 6,8 %, en 2025–26, ce qui est le résultat surtout d'une hausse des transferts provenant des principaux programmes de financement fédéraux, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et l'aide pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.
- Les droits, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic ont diminué de 2,8 milliards de dollars, ou de 18,7 %, en 2025–26, en raison surtout des revenus de tiers moins élevés provenant des collèges, ce qui découle de la baisse des frais de scolarité des étudiants étrangers et de la réduction progressive des partenariats entre les établissements publics et privés.
- Les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté de 0,3 milliard de dollars, ou de 3,4 %, en 2025–26. Ce rendement a été principalement attribuable à une hausse des revenus nets tirés d'Ontario Power Generation (OPG), d'Hydro One Ltd. (HOL), de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et de Jeux en ligne Ontario. Ces gains ont été en partie neutralisés par une diminution des revenus nets tirés de la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO).
- Les revenus d'intérêt et de placements ont diminué de 0,6 milliard de dollars, ou de 22,9 % en 2025–26, principalement en raison de la baisse des taux d'intérêt sur les placements.
- Les autres revenus non fiscaux ont diminué de 3,7 milliards de dollars, ou de 28,1 %, en 2025–26 en raison principalement de revenus ponctuels provenant du règlement judiciaire sur le tabac constatés en 2024–25 et des recouvrements moins élevés de dépenses de l'exercice précédent déclarés par les ministères et les organismes publics consolidés.

Revenus de 2025–2026 par source (223,3 G\$)

Graphique 1



Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Variation par rapport au *Budget de 2025*

Les revenus pour 2025–26 ont été supérieurs de 4,7 milliards de dollars, ou de 2,2 %, aux prévisions du *Budget de 2025*.

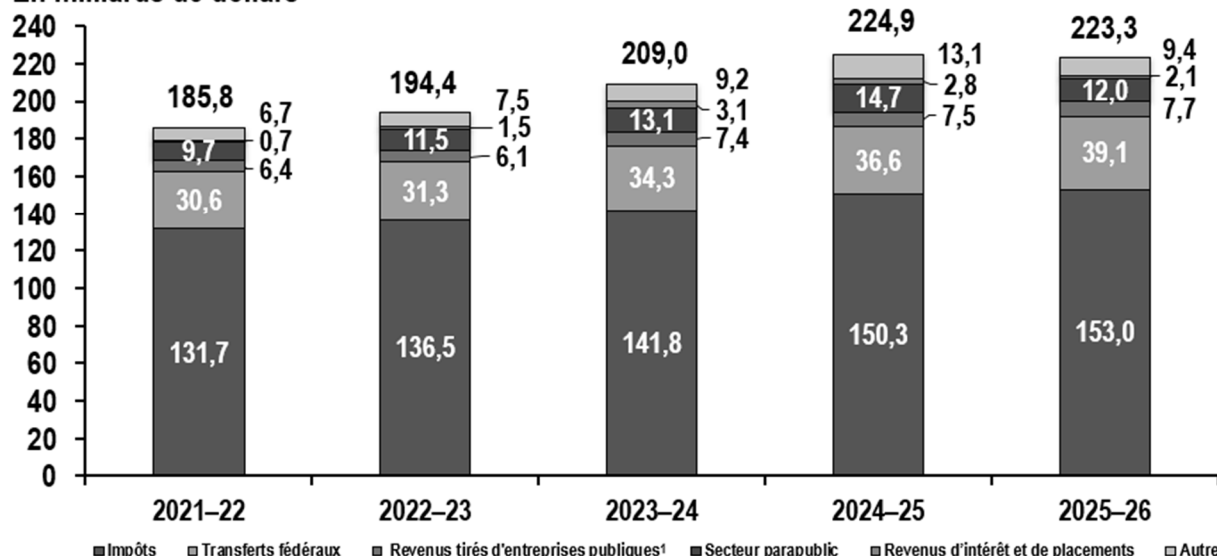
- Les revenus fiscaux ont été de 0,6 milliard de dollars, ou de 0,4 %, supérieurs aux prévisions du *Budget de 2025*, principalement en raison de revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés plus élevés que prévu, fondés sur les données sur les cotisations mises à jour de l'ARC pour 2025 et les années précédentes. Cette hausse a été partiellement compensée par des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers et du Régime d'assurance-santé de l'Ontario (RASO) inférieurs aux prévisions, ce qui reflète les données mises à jour de l'ARC sur les estimations de cotisations pour 2025 et les années antérieures, ainsi que par des revenus moins élevés provenant de la taxe de vente harmonisée (TVH), attribuables à la révision à la baisse des estimations fédérales pour 2026 et les années antérieures. Les revenus fiscaux ont également été freinés par l'adoption du projet de loi C-15 par le gouvernement fédéral le 26 mars 2026, qui comprenait plusieurs mesures de déduction pour amortissement accéléré.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 0,3 milliard de dollars, ou de 0,7 %, en raison principalement de transferts plus élevés aux hôpitaux et du financement des services de soutien à l'évacuation offerts aux collectivités des Premières Nations touchées par les inondations et les feux de forêt. Ce résultat a été en partie compensé par le report de fonds dans le cadre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada.
- Les droits, dons et autres revenus du secteur parapublic ont augmenté de 1,1 milliard de dollars, ou de 10,1 %, en raison surtout de la hausse plus importante que prévu des revenus de tiers provenant des hôpitaux, qui découle des revenus plus élevés issus des droits, des services auxiliaires, des dons, des subventions de recherche et d'autres revenus divers.
- Les revenus provenant des entreprises publiques ont augmenté de 1,4 milliard de dollars, ou de 22,2 %, en raison surtout des revenus nets plus élevés que prévu tirés d'OPG, d'HOL, de Jeux en ligne Ontario et de la Société ontarienne du cannabis (OCS). Les hausses ont été en partie neutralisées par des revenus nets moins élevés tirés d'OLG et de la LCBO.
- Les revenus d'intérêt et de placements ont été de 0,2 milliard de dollars, ou de 10,0 %, supérieurs aux prévisions, en raison principalement des revenus d'intérêt et de placements plus élevés d'organismes du secteur parapublic.
- Les autres revenus non fiscaux ont augmenté de 1,2 milliard de dollars, ou de 14,2 %, en raison principalement de recouvrements plus élevés que prévu de dépenses de l'exercice précédent et de revenus tirés des droits, licences et permis, ainsi que d'autres revenus divers déclarés par les ministères et les organismes publics consolidés.

Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus par source – comparaison sur cinq ans² Graphique 2

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario, et Société ontarienne de vente du cannabis). Nota : Les revenus provinciaux tirés des revenus nets d'Hydro One Limited sont proportionnels à la part détenue par l'Ontario.

² Les résultats réels pour 2024-2025 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés. Le montant éliminé au titre de l'impôt-santé des employeurs est de 1,2 milliard de dollars, tant pour 2025-2026 que pour 2024-2025.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Revenus fiscaux

Entre 2021-22 et 2025-26, les revenus fiscaux se sont accrus à un taux annuel moyen de 3,8 %, ce qui est inférieur au taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 6,5 %.

Bien que la croissance économique et l'augmentation des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment les suivants :

- la hausse de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes;

- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB;
- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix.

Transferts du gouvernement fédéral

Entre 2021–22 et 2025–26, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté à un taux annuel moyen de 6,3 %. En font partie les principaux transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et la péréquation. Il y a également un certain nombre de transferts fédéraux destinés à la province qui sont en grande partie liés à des programmes particuliers, tels que l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada, les priorités partagées en santé, l'infrastructure et le développement du marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic

Entre 2021–22 et 2025–26, les revenus issus du secteur parapublic ont progressé à un taux annuel moyen de 5,4 %. Cette augmentation est principalement attribuable à la forte croissance des revenus de tiers provenant des hôpitaux et des conseils scolaires, tandis que les revenus de tiers liés aux collèges ont fortement diminué en 2025–26 en raison d'une baisse d'inscriptions d'étudiants étrangers.

Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques

Les revenus provenant des entreprises publiques comprennent ceux d'OPG, d'HOL, de la LCBO, d'OLG, de l'OCS et de Jeux en ligne Ontario.

Entre 2021–22 et 2025–26, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté à un taux annuel moyen de 4,6 %.

Revenus d'intérêt et de placements

Les revenus d'intérêt et de placements ont trait à tous les revenus d'intérêt et de placements perçus à l'extérieur du périmètre comptable du gouvernement.

Entre 2021–22 et 2025–26, les revenus d'intérêt et de placements ont augmenté à un taux annuel moyen de 31,5 %.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux sont générés par un certain nombre de sources, dont la vente et la location de biens et de services; les droits, les licences et les permis; les remboursements pour des dépenses provinciales liées à la prestation de services particuliers; les redevances tirées de l'utilisation de ressources de la Couronne; et les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Les autres revenus non fiscaux ont augmenté à un taux annuel moyen de 8,7 % entre 2021–22 et 2025–26.

Charges

Détails des résultats réels de 2025–26
(en milliards de dollars)

Tableau 3

	<i>Budget reclassé de 2025^{1,2}</i>	<i>Chiffres réels de 2025–26</i>	<i>Chiffres réels retraités de 2024–25²</i>	<i>Variation par rapport au(x)</i>	
				<i>Budget reclassé de 2025</i>	<i>Chiffres réels retraités de 2024–25</i>
Charges					
Secteur de la santé	90,6	97,5	90,9	6,9	6,6
Secteur de l'éducation ¹	40,5	40,1	37,8	(0,3)	2,3
Secteur de l'éducation postsecondaire	12,9	13,9	14,1	1,0	(0,2)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	20,3	21,4	20,5	1,0	0,9
Secteur de la justice	6,7	7,2	7,1	0,6	0,1
Autres programmes ¹	44,0	40,7	40,5	(3,3)	0,2
Total des charges de programmes	215,0	220,9	210,9	5,8	10,0
Intérêt et autres frais de service de la dette	16,2	15,5	15,1	(0,7)	0,3
Total des charges	231,2	236,3	226,0	5,1	10,3
Réserve	2,0	–	–	(2,0)	–

¹ L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes de façon à concorder avec la présentation du tableau 3.7 du *Budget de 2025*. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers consolidés donne des précisions.

² Les chiffres comparatifs sur le budget et les chiffres réels de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des soldes réels de l'exercice en cours. Les résultats réels pour 2024–25 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2024–25

Le total des charges de programmes pour 2025–26 a augmenté de 10,0 milliards de dollars, ou de 4,7 %, passant de 210,9 milliards de dollars à 220,9 milliards de dollars depuis l'exercice précédent.

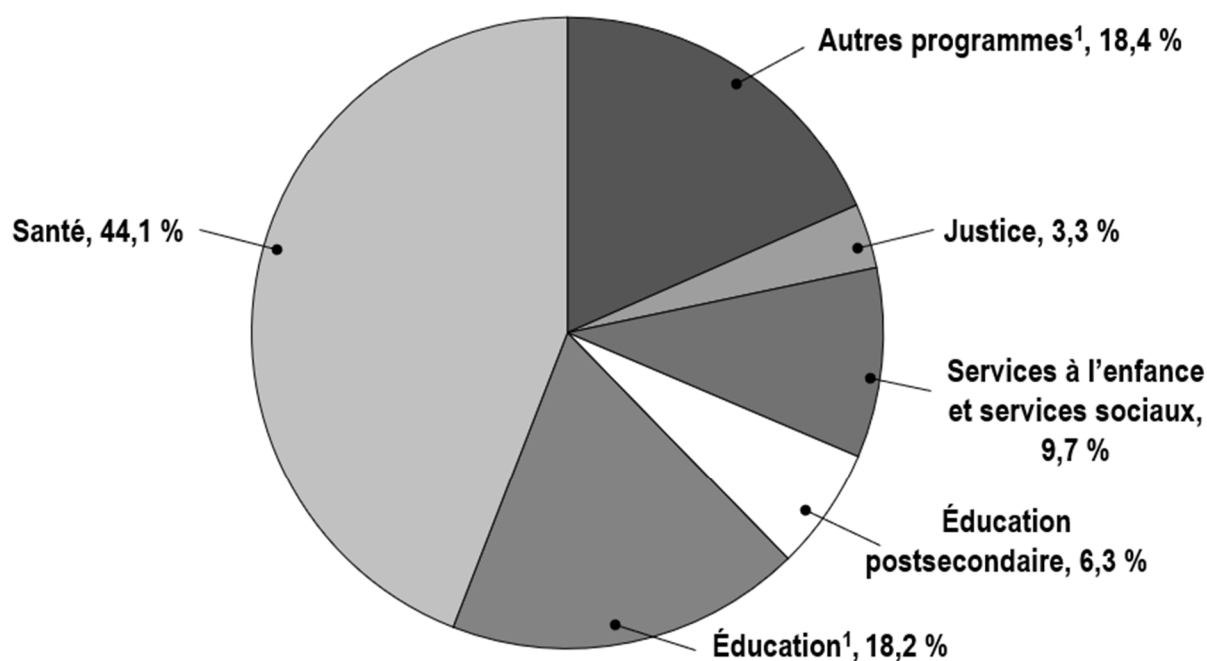
- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 6,6 milliards de dollars, ou 7,2 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
 - augmentation de 1,8 milliard de dollars dans les programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario attribuable à un accès accru, à une utilisation plus importante et à la hausse du coût des services médicaux;
 - augmentation de 1,5 milliard de dollars des dépenses des hôpitaux pour la prestation de services et de programmes de soins de santé;

- augmentation de 1,3 milliard de dollars dans l'ensemble des programmes de santé, y compris une utilisation accrue des programmes de médicaments, la croissance des services de cancérologie, l'amélioration des services ambulanciers municipaux, ainsi que des investissements plus importants dans les programmes de formation et d'éducation;
- augmentation de 1,1 milliard de dollars dans le secteur hospitalier en raison d'investissements visant à répondre aux besoins des hôpitaux en matière de fonctionnement;
- augmentation de 0,5 milliard de dollars des dépenses consacrées aux soins à domicile, liée aux investissements destinés à soutenir la hausse du volume des prestations de soins à domicile, les soins palliatifs et les programmes de transition de l'hôpital vers le domicile;
- augmentation de 0,3 milliard de dollars destinée à financer des initiatives supplémentaires de développement des immobilisations et à renforcer les effectifs dans le secteur des soins de longue durée, afin d'améliorer la qualité des soins.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté de 2,3 milliards de dollars, ou de 6,1 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la poursuite de la mise en œuvre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada et du financement destiné à soutenir les engagements conformes aux conventions collectives.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont diminué de 0,2 milliard de dollars, soit de 1,2 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la baisse des dépenses dans le secteur des collèges, liée au plafonnement imposé par le gouvernement fédéral concernant le nombre d'étudiants étrangers, un résultat en partie compensé par l'augmentation des dépenses consacrées à l'aide financière aux étudiants en raison d'une plus forte demande.
- Les charges des services à l'enfance et des services sociaux se sont accrues de 0,9 milliard de dollars, ou de 4,2 %, par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la demande croissante pour de l'aide sociale, des investissements continus visant à élargir l'accès à des services pour les personnes ayant des besoins particuliers et les survivants de la violence sexiste et du financement supplémentaire pour soutenir les augmentations inflationnistes annuelles du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave.
- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 0,1 milliard de dollars, ou de 2,0 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable aux investissements dans la prestation de services essentiels destinés à la sécurité publique, dont la Police provinciale de l'Ontario, les services de police des Premières Nations, les services correctionnels et Aide juridique Ontario.

- Les charges des autres programmes ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou de 0,6 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui correspond à une charge globale conforme aux dépenses de l'année précédente. Cela comprend des dépenses plus élevées pour divers programmes ministériels, comme le Programme d'atténuation du prix de l'électricité et le Programme pour l'infrastructure municipale et le logement.

Se reporter au graphique 3 pour voir la ventilation des charges de programmes par secteur.

Charges de programmes de 2025–2026 par secteur Graphique 3 (220,9 G\$)



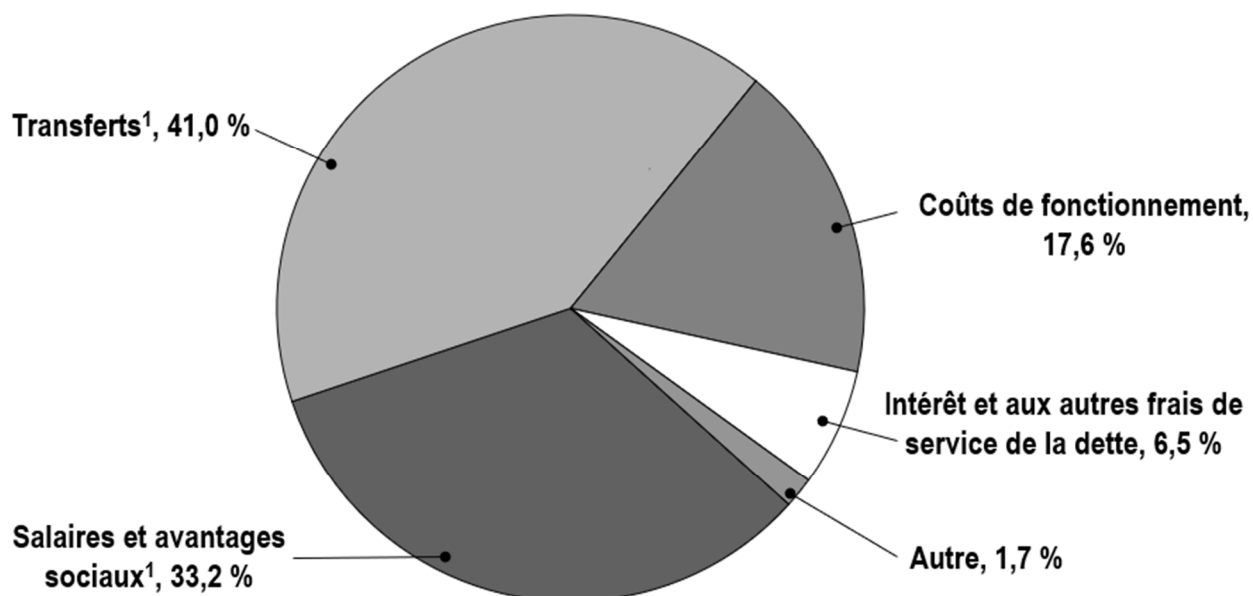
¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.7 du *Budget de 2025*.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance, ainsi que les coûts associés à la fonction publique de l'Ontario.

Dépenses de 2025–2026 par type de charges (236,3 G\$)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération des entités non consolidées (p. ex., les municipalités, les universités) et les paiements versés aux médecins pour leurs services professionnels sont inclus dans les transferts.

Nota : Les pourcentages, qui ont été arrondis, peuvent ne pas totaliser 100 %.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des paiements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement sont les professionnels de la santé, y compris les médecins, les organismes de services sociaux, les universités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les municipalités. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux, c.-à-d., les coûts liés à la rémunération. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires, aux collèges et aux sociétés d'aide à l'enfance. Ces derniers sont pris en compte dans les types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

Variation par rapport au *Budget de 2025*

Le total des charges de programmes pour 2025–26 a été de 220,9 milliards de dollars, soit 5,8 milliards de dollars, ou 2,7 %, de plus que prévu dans le *Budget de 2025*. Les charges de programmes plus élevées sont surtout attribuables aux facteurs suivants :

- Les charges du secteur de la santé se sont élevées à 6,9 milliards de dollars, soit 7,6 % de plus que prévu, en raison surtout des coûts plus élevés de la rémunération des médecins, de la demande accrue pour des programmes axés sur l'utilisation, notamment l'Assurance-santé de l'Ontario, les Programmes de médicaments de l'Ontario et les soins à domicile, ainsi que d'une augmentation des dépenses, principalement de la part des hôpitaux, pour faire face aux pressions opérationnelles.
- Les charges pour le secteur de l'éducation postsecondaire ont été supérieures de 1,0 milliard de dollars, ou de 7,8 %, au plan établi, en raison surtout du recours plus important que prévu à l'aide financière aux étudiants.
- Les charges des services à l'enfance et des services sociaux ont dépassé de 1,0 milliard de dollars, soit de 5,1 %, les prévisions, principalement en raison de la demande accrue pour le programme Ontario au travail et le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, ainsi que d'investissements supplémentaires dans la protection de l'enfance et pour soutenir les enfants et les jeunes ayant des besoins particuliers.
- Les charges du secteur de la justice ont dépassé de 0,6 milliard de dollars, soit de 8,4 %, les prévisions. Cette hausse est principalement attribuable à des investissements dans la prestation de services essentiels, dont les services correctionnels, les services de police des Premières Nations, la Police provinciale de l'Ontario et les tribunaux, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.

Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

- Les charges des autres programmes ont été de 3,3 milliards de dollars ou de 7,5 % inférieures aux prévisions, principalement en raison des calendriers de construction mis à jour pour les projets d'accès Internet haute vitesse, des dépenses moins élevées que prévu dans les programmes d'emploi et de formation axés sur la demande et de la mise à jour des calendriers des projets d'aménagement de terrains à usage industriel et d'investissement stratégique. Cela correspond aussi aux crédits budgétaires de 3,0 milliards de dollars alloués au fonds de prévoyance qui ont été utilisés durant l'exercice pour financer les charges de programmes dans divers secteurs afin de répondre aux besoins émergents et aux événements imprévus.
- Les charges du secteur de l'éducation se sont élevées à 0,3 milliard de dollars, soit 0,9 % de moins que prévu, principalement en raison d'un nombre d'inscriptions inférieur aux prévisions, conformément aux tendances démographiques.

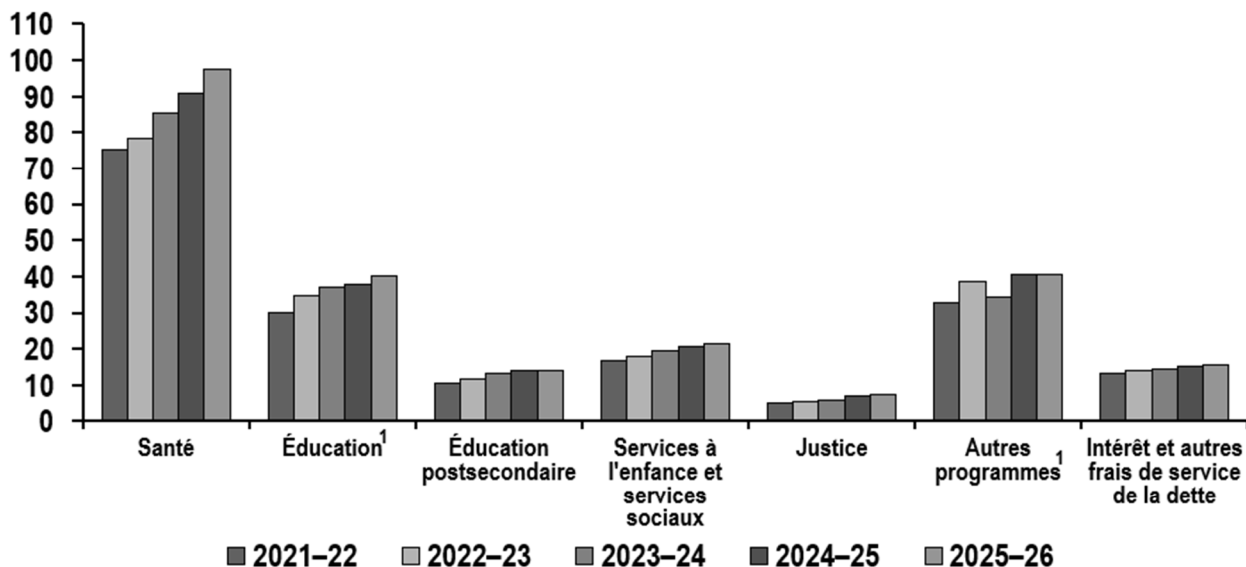
Tendances des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.

Charges par secteur – comparaison sur cinq ans

Graphique 5

En milliards de dollars



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes pour suivre la présentation du tableau 3.7 du *Budget de 2025*.

² Les résultats réels pour 2024-2025 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés. Le montant éliminé au titre de l'impôt-santé des employeurs est de 1,2 milliard de dollars, tant pour 2025-2026 que pour 2024-2025.

- Les charges du secteur de la santé sont passées de 75,4 milliards de dollars en 2021-22 à 97,5 milliards de dollars en 2025-26, soit une hausse de 6,6 % en moyenne par année. Cette hausse comprend ce qui suit :
 - soutien aux hôpitaux de l'Ontario pour leur permettre de faire face aux pressions opérationnelles et salariales et de répondre à la demande croissante en matière de soins hospitaliers;
 - investissements pour répondre à la demande croissante de services médicaux par l'entremise de l'Assurance-santé de l'Ontario, notamment en ce qui concerne la hausse des coûts liés à l'accès aux soins, à leur utilisation et à la rémunération des médecins;

- recours accru au Programme de médicaments de l'Ontario et au Programme de financement des nouveaux médicaments afin d'améliorer l'accès aux traitements médicamenteux et aux pharmacothérapies;
 - utilisation accrue des services de soins à domicile et en milieu communautaire, ce qui témoigne des progrès accomplis vers un système de santé plus intégré et efficient, en rapprochant les soins de la maison et en libérant ainsi une certaine capacité hospitalière;
 - financement supplémentaire pour améliorer l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances, les services liés au cancer, ainsi que d'autres programmes de santé prioritaires;
 - soutien pour les foyers de soins de longue durée grâce à des investissements accrus consacrés aux heures de soins directs, par le biais de programmes de renforcement des effectifs, d'amélioration des opérations et de développement des immobilisations visant à raccourcir les listes d'attente dans le secteur et à faire progresser l'aménagement de nouveaux lits et le réaménagement d'anciens lits.
- Les charges du secteur de l'éducation ont augmenté pour passer de 29,9 milliards de dollars en 2021–22 à 40,1 milliards de dollars en 2025–26, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 7,6 % par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - mise en œuvre de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada;
 - construction, agrandissement et rénovation d'écoles pour offrir aux élèves des lieux d'apprentissage modernes;
 - financement pour soutenir les engagements correspondant aux modalités des conventions collectives.
 - Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont passées de 10,6 milliards de dollars en 2021–22 à 13,9 milliards de dollars en 2025–26, ce qui représente une hausse de 7,0 % en moyenne, par année. Cette augmentation est principalement due au recours accru à l'aide financière aux étudiants, aux subventions versées aux établissements postsecondaires en vertu du Fonds pour la viabilité financière du secteur postsecondaire, ainsi qu'aux investissements dans la création de places d'apprentissage visant à améliorer l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail dans des secteurs clés, tels que les ressources humaines en santé, ainsi que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM).

- Les charges du secteur des services à l'enfance et des services sociaux sont passées de 16,9 milliards de dollars en 2021–22 à 21,4 milliards de dollars en 2025–26, ce qui représente une augmentation de 6,1 % en moyenne par année. Cette augmentation est le fait surtout de ce qui suit :
 - financement plus élevé de l'aide sociale pour répondre à la demande;
 - augmentation des allocations de base mensuelles accordées en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de la prestation mensuelle maximale du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave;
 - augmentation des investissements destinés à soutenir les enfants ayant des besoins particuliers, les adultes atteints de troubles du développement et les survivants de violence sexiste et de traite de personnes.
- Les charges du secteur de la justice sont passées de 4,9 milliards de dollars en 2021–22 à 7,2 milliards de dollars en 2025–26, ce qui équivaut à une hausse de 10,2 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable à des investissements dans la prestation de services essentiels destinés à la sécurité publique, notamment les services de police des Premières Nations, les tribunaux, Aide juridique Ontario, les établissements correctionnels et les services de protection contre les incendies, ainsi qu'aux coûts des règlements judiciaires.
- Les charges des autres programmes sont passées de 32,8 milliards de dollars en 2021–22 à 40,7 milliards de dollars en 2025–26, ce qui représente une augmentation de 5,6 % en moyenne par année. Cette augmentation reflète principalement les dépenses consacrées aux investissements dans les transports en commun, au Programme pour l'infrastructure municipale et le logement, ainsi qu'au renforcement des services d'aide à l'évacuation d'urgence destinés aux communautés des Premières Nations.

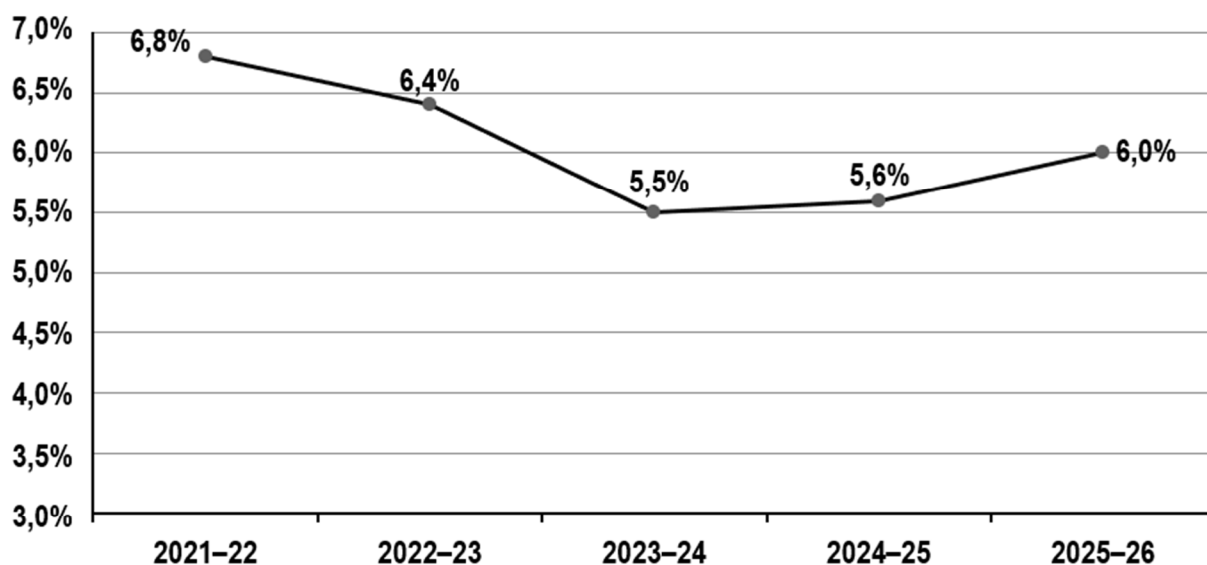
Intérêt et autres frais de service de la dette

Les charges de l'intérêt et des autres frais de service de la dette ont augmenté, passant de 15,1 milliards de dollars en 2024–25 à 15,5 milliards de dollars en 2025–26 en raison surtout d'une hausse du montant total de la dette active.

Les charges de l'intérêt et les autres frais de service de la dette ont été inférieurs de 0,7 milliard de dollars à ce qui avait été prévu au *Budget de 2025*, en raison des frais d'intérêt moins élevés sur la dette active et de revenus d'intérêt plus élevés tirés des placements que détient l'Ontario.

Le graphique 6 montre que le ratio intérêt (ajusté)-revenus (ajustés) a diminué pour l'Ontario au cours de la période allant de 2021–22 à 2025–26, étant passé d'un sommet de 6,8 % en 2021–22 à son niveau actuel de 6,0 %. Cette hausse, qui fait passer le taux de 5,6 % en 2024–25 à 6,0 % en 2025–26, s'explique par l'augmentation des charges d'intérêts résultant d'une hausse de la dette totale en cours et d'une légère baisse des revenus.

Intérêt (ajusté)-revenus (ajustés)^{1,2} – tendance sur cinq ans Graphique 6



1 Par souci de clarté et de cohérence et pour faciliter la communication, les termes employés dans le *Budget de l'Ontario de 2026* pour désigner les ratios du fardeau de la dette ont été modifiés de sorte que « dette nette-revenus » devient « dette nette-revenus (ajustés) » et « intérêt-revenus » devient « intérêt (ajusté)-revenus (ajustés) ».

Note : Les revenus (ajustés) représentent le total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements; l'intérêt (ajusté) représente l'intérêt et autres frais de service de la dette, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements.

2 Les résultats réels pour 2024–2025 et le budget sont également retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de charges interentités sur l'impôt-santé des employeurs.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

Actif financier (en milliards de dollars)			Tableau 4		
	Chiffres réels de 2025–26	% du total	Chiffres réels de 2024–25	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32,2	22,2 %	33,9	23,5 %	(1,6)
Placements de portefeuille	31,9	22,0 %	32,3	22,4 %	(0,4)
Débiteurs	20,7	14,3 %	22,8	15,8 %	(2,2)
Prêts en cours	13,4	9,3 %	12,1	8,4 %	1,4
Actifs dérivés	5,2	3,6 %	6,1	4,2 %	(0,9)
Autres actifs	1,4	1,0 %	1,0	0,7 %	0,4
Participations dans des entreprises publiques	40,1	27,7 %	36,0	25,0 %	4,1
Total de l'actif financier	144,9	100,0 %	144,2	100 %	0,7

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements de portefeuille dont dispose le gouvernement pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

Le total de l'actif financier a augmenté de 0,7 milliard de dollars en 2025–26 par rapport à l'exercice précédent (voir le tableau 4). Cette hausse est attribuable à ce qui suit :

- augmentation des participations dans des entreprises publiques de 4,1 milliards de dollars, en raison surtout de l'augmentation des bénéfices nets provenant d'Ontario Power Generation et de l'apport en capital de la province à OPG;
- hausse des prêts en cours de 1,4 milliard de dollars, en raison surtout de l'augmentation des prêts accordés aux étudiants, aux municipalités et à d'autres entités du secteur public.

Ces augmentations en 2025–26 ont été en partie contrebalancées par ce qui suit :

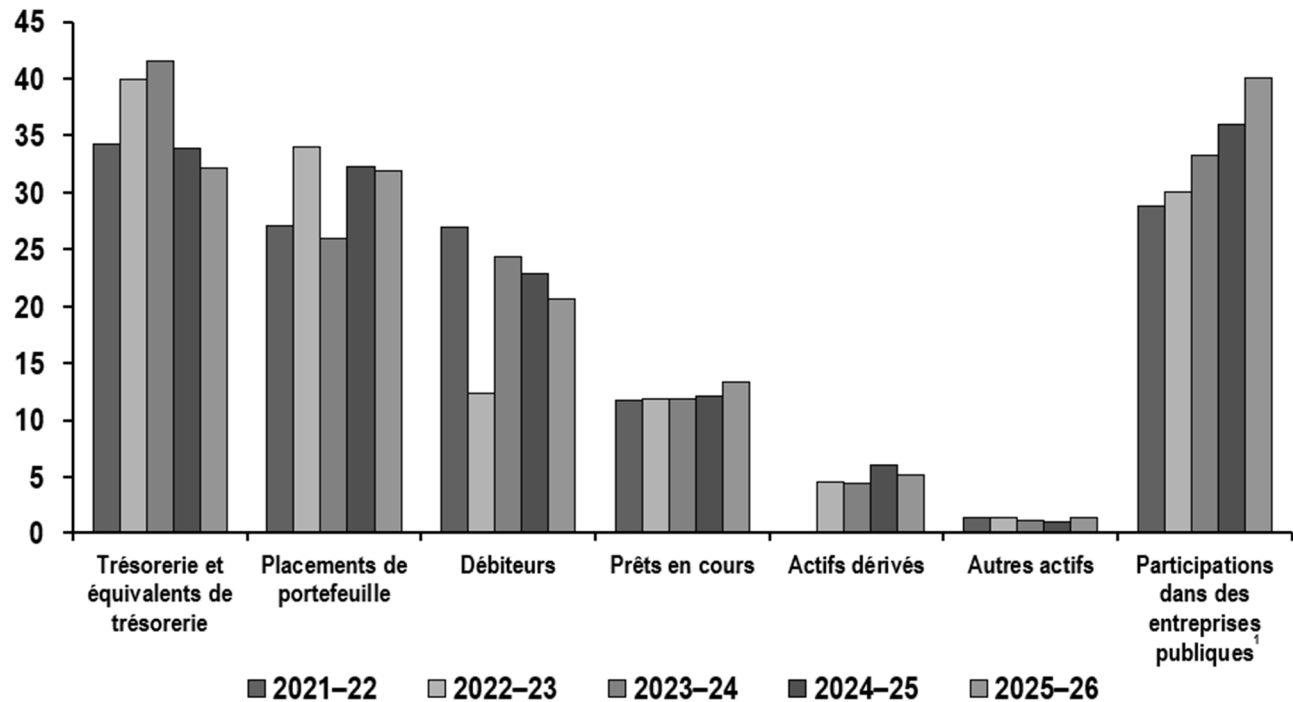
- baisse de 2,2 milliards de dollars des débiteurs en raison surtout d'une diminution des créances au titre de la taxe de vente harmonisée, de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés;
- diminution de 1,6 milliard de dollars de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, principalement due au fait que la trésorerie affectée aux activités de fonctionnement, de capital et de placement a été supérieure à celle découlant des activités de financement;
- diminution de 0,9 milliard de dollars des actifs dérivés, découlant surtout de la réévaluation en fin d'exercice des contrats existants.

Le graphique 7 illustre les tendances récentes de l'actif financier du gouvernement.

Actifs financiers – comparaison sur cinq ans

Graphique 7

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc., Jeux en ligne Ontario, et Société ontarienne du cannabis).

La valeur des actifs financiers, dont la trésorerie, les débiteurs et les placements de portefeuille, tend à varier davantage étant donné que les actifs d'une année à l'autre sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice et fonction, par exemple, des emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Le total des participations dans les entreprises publiques a augmenté de manière relativement constante depuis 2021-22. L'augmentation nette s'explique principalement par une hausse de l'actif net dans les entreprises publiques, dont les revenus nets d'OPG et les revenus de placements liés à l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et au déclassement des centrales nucléaires. L'augmentation de 2025-26 est légèrement plus forte qu'auparavant en raison de la contribution en capital apportée à OPG par la province.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui est presque entièrement constitué d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, comme les routes provinciales, les réseaux de transports en commun, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges, des sociétés d'aide à l'enfance et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière de l'Ontario en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 194,5 milliards de dollars en 2025–26, soit une augmentation de 16,7 milliards de dollars, ou 9,4 %, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 86,6 milliards de dollars. Le total figurant dans l'état consolidé de la situation financière comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats public-privé, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. L'incidence du modèle des partenariats public-privé sur le passif est abordée dans la section « Autre financement à long terme ».

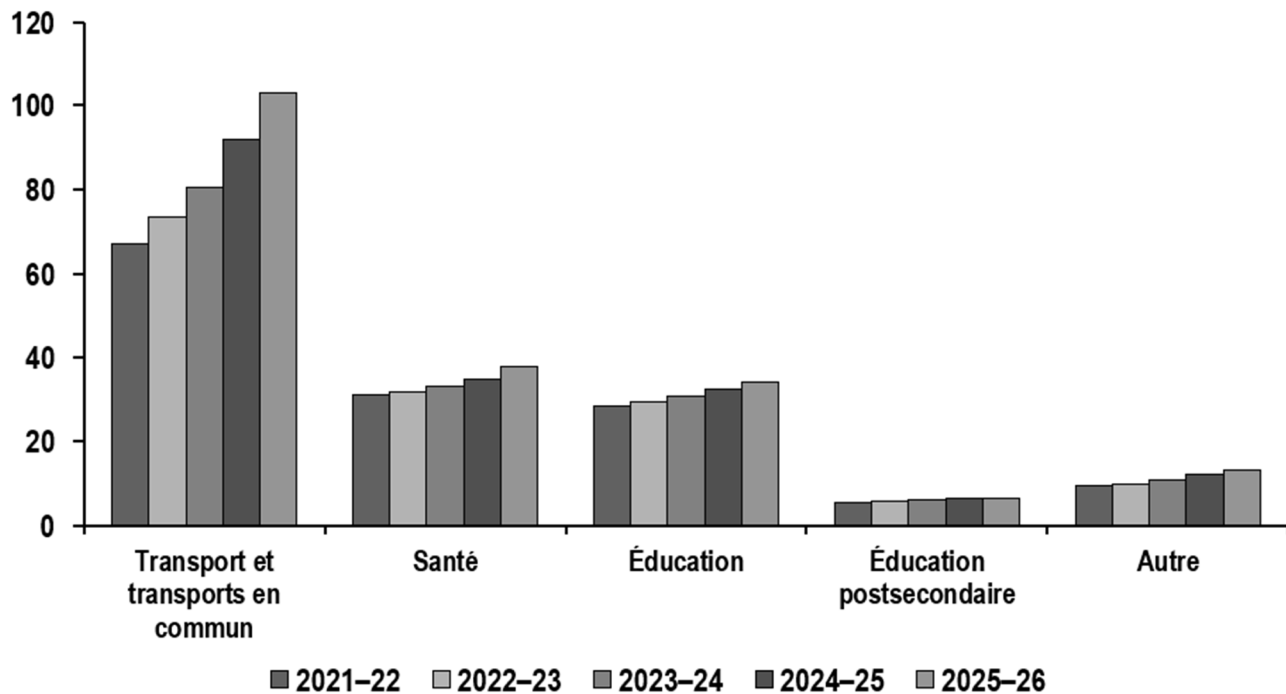
La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 8,3 % par année au cours de la période allant de 2021–22 à 2025–26. Cette augmentation est en majeure partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles dans la province, aux infrastructures de transport, dont les routes et les ponts provinciaux, ainsi qu'au réseau de transport en commun provincial appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement.

Voir le graphique 8, qui illustre les tendances récentes de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – comparaison sur cinq ans

Graphique 8

En milliards de dollars



Dépenses liées à l'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de l'Ontario en 2025–26 ont été de 31,1 milliards de dollars (voir le tableau 5). Cela inclut 25,6 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 5,5 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure.

Les dépenses totales dans l'infrastructure en 2025–26 sont de 1,9 milliard de dollars supérieures à celles de l'exercice précédent, ceci s'expliquant par une hausse des charges dans les secteurs de la santé et les autres secteurs, y compris une hausse des dépenses dans l'infrastructure hospitalière et des investissements dans les programmes d'infrastructure municipale, compensées en partie par des dépenses moins élevées dans les secteurs de l'éducation et de l'éducation postsecondaire.

Les dépenses en infrastructure n'ont pas atteint les 35,0 milliards de dollars prévus dans le *Budget de 2025*, en raison surtout d'une baisse des dépenses dans les secteurs de l'éducation, de l'éducation postsecondaire et d'autres secteurs, elle-même attribuable, pour l'essentiel, à une révision du calendrier d'exécution de divers projets. Cette baisse des dépenses a été compensée en partie par une hausse des dépenses dans le transport et les transports en commun, ainsi que les projets hospitaliers.

Dépenses liées à l'infrastructure, 2025–26 (en milliards de dollars)				Tableau 5
Secteur	Investissement dans les immobilisations corporelles ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure	<i>Budget de 2025</i> Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	14,3	1,2	15,5	15,3
Santé	5,5	0,5	6,0	5,2
Éducation	3,6	0,2	3,8	4,2
Éducation postsecondaire	0,6	0,2	0,8	0,9
Autres secteurs ³	1,7	3,3	5,0	9,4
Totaux^{4,5}	25,6	5,5	31,1	35,0

¹ Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent les secteurs des services sociaux et de la justice, Internet haute vitesse, l'administration du gouvernement, les richesses naturelles, et les industries de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les contributions d'autres partenaires, qui désignent les investissements de tierces parties principalement dans les entités consolidées, comme les hôpitaux, les collèges, les conseils scolaires et les sociétés d'aide à l'enfance.

⁵ Comprennent les contributions fédérales et municipales aux investissements dans l'infrastructure provinciale.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de l'Ontario est constitué de la dette et d'autres obligations financières, telles que des créiteurs et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs (voir le tableau 6).

Passif					Tableau 6
(en milliards de dollars)					
	Chiffres réels de 2025–26	% du total	Chiffres réels de 2024–25	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Créditeurs et charges à payer	44,7	7,5 %	44,9	7,9 %	(0,2)
Dette	494,4	82,4 %	462,0	80,9 %	32,3
Autre financement à long terme	18,4	3,1 %	19,2	3,4 %	(0,8)
Revenus et apports en capital reportés	15,6	2,6 %	16,7	2,9 %	(1,1)
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	13,7	2,3 %	13,7	2,4 %	–
Passifs dérivés	3,6	0,6 %	5,2	0,9 %	(1,6)
Autres passifs	9,5	1,6 %	9,4	1,6 %	0,1
Total du passif	599,9	100,0 %	571,2	100,0 %	28,7

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette constitue la plus grande partie du passif. Entre 2024–25 et 2025–26, la dette a augmenté de 32,3 milliards de dollars pour atteindre 494,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice, en vue principalement de financer le déficit et l'investissement dans l'infrastructure pour soutenir les services publics essentiels, comme les soins de santé, l'éducation, le transport et les transports en commun.

Le tableau 7 résume le financement du gouvernement en 2025–26.

Utilisation des nouveaux fonds par l'Ontario, 2025–26 (en milliards de dollars)	Tableau 7
Déficit de fonctionnement et autres opérations ¹	6,4
Investissement dans les immobilisations appartenant au gouvernement et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance ²	22,6
Diminution de la trésorerie et des placements du gouvernement financés par des avoirs liquides ³	(1,0)
	28,0
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats public-privé (PPP) ⁴	4,3
Nouveau financement net	32,3
¹ Un déficit de fonctionnement de 13,0 milliards de dollars, déduction faite d'une augmentation de la trésorerie de 6,6 milliards de dollars provenant de l'évolution de l'actif et du passif liée à d'autres activités de fonctionnement. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.	
² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 22,9 milliards de dollars, moins le produit de 0,3 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.	
³ Augmentation de la trésorerie de 0,4 milliard de dollars due à des retraits de placements supérieurs aux achats et à une dépense opérée sur la réserve de trésorerie de 1,6 milliard de dollars, déduction faite d'une injection de capitaux de 1,0 milliard de dollars dans Ontario Power Generation.	
⁴ Y compris une augmentation nette de 3,6 milliards de dollars en financement de projets d'immobilisations relevant de partenariats public-privé et une augmentation nette de 0,7 milliard de dollars attribuables à l'évolution de l'actif et du passif dérivés.	
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.	

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 58,6 milliards de dollars en 2025–26, comparativement aux 49,5 milliards de dollars empruntés en 2024–25.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe les obligations pour financer la construction de biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats public-privé, et la dette totale du secteur parapublic. Tous les biens appartenant au gouvernement de l'Ontario et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie de l'état consolidé de la position financière de l'Ontario pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

Autres types de passifs

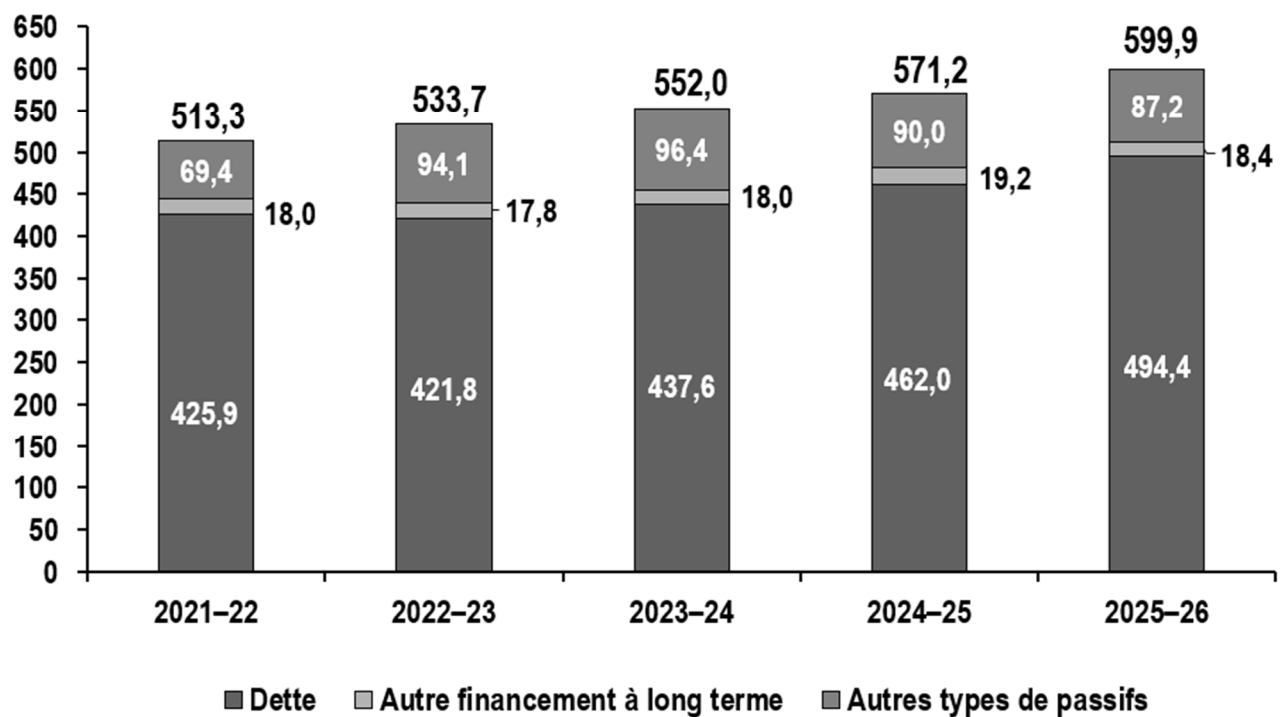
Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été utilisés et qui représentent des revenus reportés, les passifs dérivés et d'autres passifs.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de l'Ontario. Cette tendance au cours de la période allant de 2021–22 à 2025–26 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et des déficits annuels. Les autres types de passifs, dont les créditeurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passifs – tendance sur cinq ans

Graphique 9

En milliards de dollars



Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de l'Ontario sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement provincial n'a que peu ou pas de contrôle.

Les revenus fiscaux de l'Ontario sont en majorité administrés et perçus par le gouvernement fédéral en vertu de divers accords de perception fiscale. Le détail des cotisations réelles établies par l'ARC pour l'année d'imposition en cours et les années précédentes est communiqué au ministère des Finances de l'Ontario bien après la fin de l'année d'imposition. Si le gouvernement fédéral ne lui fournit pas ces informations, le ministère des Finances se fonde sur des modèles économiques pour établir les prévisions concernant les impôts relevant de l'administration fédérale. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé en vue de formuler des hypothèses aux fins de planification pour le gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province.

Le gouvernement surveille constamment les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. La collaboration avec l'ARC, qui administre environ 80 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario cherche sans cesse des façons d'améliorer ses méthodes de prévision et de surveillance des rentrées d'impôt.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales, tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

En outre, compte tenu du rythme actuel des changements ainsi que de la nature interconnectée de l'environnement externe et des risques émergents, la province doit tenir compte des risques et des débouchés potentiels lorsqu'elle établit ses priorités. Les technologies en évolution rapide, comme l'intelligence artificielle, combinées à l'incertitude géopolitique et macroéconomique (par exemple, droits de douane et commerce), peuvent introduire de nouveaux risques ou amplifier les risques existants pour le gouvernement, par exemple ceux liés à la cybersécurité, aux infrastructures, à la gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la résilience opérationnelle et à la capacité de la main-d'œuvre, qui nécessitent des réponses coordonnées et ciblées ainsi que des mesures d'atténuation pour soutenir la capacité du gouvernement à atteindre ses objectifs prioritaires.

Les autres outils de gestion des risques employés par le gouvernement comprennent les fonds de prévoyance pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Dans le *Budget de 2025*, le gouvernement a engagé un total de 3,0 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au titre du fonctionnement et 0,1 milliard de dollars au titre des immobilisations) pour le fonds de prévoyance standard. Après la publication du *Budget de 2025*, une somme supplémentaire de 2,0 milliards de dollars a été versée dans le fonds de prévoyance standard afin de soutenir la mise en œuvre des initiatives annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2025*. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour abaisser la pression ou soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- investissement dans les services de soins à domicile, et élargissement et maintien du programme visant la transition de l'hôpital à la maison;
- demande plus forte pour les programmes d'aide sociale;
- investissements dans la prestation de services essentiels, dont les services judiciaires, les services de coroner et de médecine légale et la Subvention pour la sécurité-incendie;
- aide aux municipalités, aux petites entreprises, aux petites exploitations agricoles et aux organismes à but non lucratif suite à la tempête de verglas;
- activités obligatoires de gestion et de suppression des feux de forêt pour la saison d'incendies 2025, qui a vu le nombre d'hectares brûlés augmenter 300 % par rapport à la moyenne des 10 dernières années;
- instauration du Fonds d'aide aux initiatives pour la sécurité routière, afin d'appuyer les mesures de réduction de la circulation dans les corridors scolaires et les zones de sécurité communautaire où des radars municipaux étaient déployés auparavant.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers du gouvernement. Le *Budget de 2025* prévoyait une réserve de 2,0 milliards de dollars pour 2025–26. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2025–26 dans le *Budget de 2025* se chiffrait à 12,6 milliards de dollars.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques du gouvernement, qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Le Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances du gouvernement de l'Ontario. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 8.

Ratios financiers clés		Tableau 8				
Pour l'exercice clos le 31 mars						
		2021–22	2022–23	2023–24	2024–25	2025–26
Viabilité	Dettes nette-PIB (%)	39,5 %	37,5 %	36,0 %	35,7 %	36,5 %
	Dettes nette-revenus (ajustés) (%)	206,8 %	207,3 %	199,0 %	192,2 %	205,7 %
	Dettes nette par habitant (\$)	25 794 \$	26 380 \$	26 212 \$	26 451 \$	27 985 \$
Souplesse	Intérêt (ajusté)-revenus (ajustés) (%)	6,8 %	6,4 %	5,5 %	5,6 %	6,0 %
	Revenus autonomes (ajustés)-PIB (%)	15,9 %	15,2 %	15,1 %	15,5 %	14,6 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-revenus (ajustés) (%)	16,5 %	16,2 %	16,7 %	16,5 %	17,7 %
	Dettes en devises-dettes totale (%)	16,1 %	14,0 %	12,9 %	14,5 %	17,8 %
	Dettes en devises non couverte (%)	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %	0,1 %

Notes :

- 1) Depuis 2020-2021, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.
- 2) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.
- 3) Les résultats pour 2024–25 et le budget sont retraités afin d'éliminer les soldes de revenus et de dépenses interentités liés à l'impôt-santé des employeurs. Voir la note 17 des états financiers consolidés.
- 4) Les revenus (ajustés) correspondent au total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements. L'intérêt (ajusté) correspond à l'intérêt et autres frais de service de la dette, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2026, publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

Mesures de la viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de l'Ontario indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB du gouvernement était de 36,5 % à la fin de l'exercice 2025–26, ce qui est inférieur au ratio de 37,9 % prévu dans le *Budget de 2025*. Comme le montre le tableau 8, ce ratio a augmenté de 0,8 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, principalement parce que la dette nette a augmenté plus vite que le PIB.

Le ratio dette nette-revenus (ajustés) est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-revenus (ajustés) moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio était de 205,7 % à la fin de l'exercice 2025–26, ce qui est inférieur aux 211,4 % prévus dans le *Budget de 2025*. Le ratio a augmenté de 13,5 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout d'une dette nette plus élevée.

Mesures de la souplesse

Le ratio intérêt (ajusté)-revenus (ajustés) indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer l'intérêt et les autres frais de service de la dette. Les revenus (ajustés) correspondent au total des revenus, déduction faite des revenus d'intérêt et de placements. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 6,8 % en 2021–22 au niveau actuel de 6,0 %.

Les revenus autonomes (ajustés) exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs.

Mesures de la vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus (ajustés), indiquent la mesure dans laquelle l'Ontario dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts, et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations des revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario qui provient des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) est de 17,7 % en 2025–26. Ce chiffre est légèrement supérieur à ceux observés ces dernières années.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de la vulnérabilité associée aux fluctuations des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi au gouvernement de maintenir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien deviennent moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, le gouvernement limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition, qui était de 0,1 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2021–22, est demeurée inchangée pendant la période de 2022–23 à 2025–26.

Gestion financière

Utilisation des deniers publics

Pour soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement demeure résolu à assurer la bonne gestion de l'argent des contribuables. Il s'agit notamment de privilégier la prise de décision fondée sur des données probantes et la mesure du rendement afin de cerner les possibilités de modernisation et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes et services publics.

Pour mieux appuyer cette approche, le gouvernement continue à mettre de l'avant une stratégie de gestion des résultats afin de promouvoir une meilleure harmonisation entre la mesure du rendement et les objectifs stratégiques dans l'ensemble du secteur public. Ces efforts visent à renforcer la responsabilisation, à éclairer la prise de décisions et à soutenir la prestation de programmes et de services efficaces et efficaces tout en assurant la viabilité financière.

Le Comité de la vérification et de la responsabilisation (CVR) appuie dans une large mesure les efforts du gouvernement visant à assurer l'efficacité et l'efficience des opérations ainsi qu'une gérance judicieuse des fonds publics grâce à des pratiques adéquates de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle interne. Il contribue à l'amélioration de la gouvernance en fournissant des informations et une orientation pour assurer l'alignement continu des services d'audit interne sur les risques émergents et les priorités du gouvernement, en fonction des conseils stratégiques indépendants que lui fournit son comité consultatif, le Comité de vérification interne de l'Ontario (CVIO).

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Secteur de la santé

Le système de santé de l'Ontario offre aux résidentes et aux résidents l'accès aux soins dont ils ont besoin, quand et où ils le souhaitent, à toutes les étapes de leur vie. L'Ontario met en place un système de soins de santé public centré sur le patient, équitable, axé sur les résultats, et durable.

Les résultats déclarés en 2025–26 englobent notamment les suivants :

- Adoption de la *Loi de 2025 sur les soins primaires*, qui a reçu la sanction royale le 5 juin 2025, faisant de l'Ontario la première compétence canadienne à mettre en place un cadre législatif pour son système public de soins de santé primaires.
- Ouverture de l'accès aux soins primaires à plus de 340 000 personnes en 2025–26.
- Élargissement de cinq équipes de soins primaires dirigées par des fournisseurs francophones et mise en place ou élargissement de 13 organisations de soins primaires pour les Autochtones, ainsi que d'autres qui seront financées en 2026–27.
- Lancement d'un processus d'approvisionnement concurrentiel pour soutenir la création d'un nouveau Système d'accès aux dossiers médicaux pour les soins primaires à l'échelle provinciale qui intégrera les dossiers des patients de façon sécuritaire, réduira les formalités administratives pour les fournisseurs de soins primaires et favorisera la qualité et la continuité des soins pour les patients.
- Ouverture du nouveau service d'imagerie diagnostique Northpine au Complexe Général, Scarborough Health Network en avril 2025, élargissant l'accès aux services d'imagerie diagnostique et aidant davantage de personnes à recevoir des soins plus près de chez elles.
- Déploiement du Programme FAST pour le financement accéléré de traitements spécifiques (Programme FAST), faisant de l'Ontario la première compétence canadienne à accélérer l'accès aux nouveaux médicaments contre le cancer et aidant les patients à accéder plus vite à des traitements vitaux contre le cancer.
- Mise en place de nouvelles mesures en juin 2025 pour permettre au corps médical et infirmier autorisé en vertu d'un permis obtenu aux États-Unis de commencer plus rapidement à exercer en Ontario, ce qui aide à renforcer la main-d'œuvre des soins de santé et relie davantage de personnes aux soins.

- Ouverture de 28 carrefours d'aide aux sans-abri et de lutte contre les dépendances en Ontario pour que les gens puissent accéder aux services et mesures de soutien en santé mentale et lutte contre les dépendances, ainsi qu'aux services sociaux, au soutien à l'emploi et au logement avec services de soutien.
- Élargissement de l'accès aux services communautaires de santé mentale pour les jeunes grâce à l'ouverture de quatre nouveaux carrefours, aidant les jeunes à accéder, près de chez eux, à des services de soutien intégrés pour la santé mentale, la lutte contre les dépendances et le mieux-être.
- Augmentation continue de la capacité des soins de longue durée grâce à la mise en chantier de 25 foyers, ce qui permettra l'ajout de 3 027 nouveaux lits et la modification de 1 497 lits existants, ainsi qu'à l'ouverture de 23 foyers achevés récemment et qui accueillent désormais 2 108 nouveaux lits et 1 150 lits modifiés.
- Déploiement d'un Programme de financement des immobilisations pour offrir plus de souplesse et de soutien aux exploitants de foyer de soins de longue durée pour la construction et le réaménagement d'établissements de ce type.
- Investissements continus dans la dotation en personnel de soins de longue durée afin de maintenir les objectifs moyens du système de soins de longue durée, qui, pour les résidents, sont de quatre heures de soins par jour et de 36 minutes de soins offerts par des professionnels paramédicaux.
- Renforcement de la main-d'œuvre grâce à des investissements accrus dans les programmes de soins infirmiers pour soutenir la formation d'environ 2 200 infirmières praticiennes, infirmières autorisées et infirmières auxiliaires autorisées, ainsi que l'élargissement de la formation en soin de la peau et des plaies que pourraient suivre jusqu'à 1 100 employés des soins de longue durée.
- Amélioration de l'accès aux services de soins de longue durée et aux soutiens centrés sur les résidents grâce au déploiement du programme Accès aux soins de longue durée en milieu communautaire sur trois emplacements et à l'expansion des soins adaptés aux besoins culturels, linguistiques et religieux des résidents de 32 autres foyers de soins de longue durée.

Secteur de l'éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario à réussir, et à veiller à ce que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail. Le gouvernement s'engage à faire en sorte que l'Ontario conserve un système d'éducation de premier ordre, tant en anglais qu'en français, qui met l'accent sur les compétences fondamentales importantes, telles que la lecture, l'écriture et les mathématiques.

Les résultats déclarés en 2025–26 englobent les suivants :

- Poursuite des travaux visant à moderniser le curriculum pour veiller à ce que les élèves possèdent les compétences fondamentales en lecture, en écriture, ainsi qu'en sciences, en technologie, en ingénierie et en mathématiques (STIM) pour mieux les préparer aux emplois de demain. Cela comprend :
 - un nouveau programme-cadre pour le jardin d'enfants, avec une attention particulière aux compétences de base en littératie et en STIM;
 - un nouveau programme-cadre obligatoire en 7e, 8e et 10e année portant sur l'expérience, l'histoire et la contribution des Canadiens noirs, l'Holocauste et la famine de l'Holodomor en Ukraine;
 - un crédit en littératie financière obligatoire pour les élèves et conditionnel à l'obtention de leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario.
- Élaboration et mise en œuvre continues de politiques et de programmes qui soutiennent les élèves dans leurs études et dans la planification de leur carrière et de leur vie, y compris des programmes de formation professionnelle, comme les programmes à double reconnaissance de crédit et les programmes de Majeure Haute Spécialisation.
- Établissement de bureaux d'assistance aux élèves et aux familles, qui proposent aux parents et aux tuteurs un moyen clair et efficace d'obtenir de l'aide pour l'éducation de leurs enfants et de trouver plus rapidement des solutions.
- Amélioration de l'accès aux services de garde d'enfants; on compte maintenant 532 525 places dans les services de garde agréés pour les enfants de zéro à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 16 070 places depuis le 31 mars 2024.

Secteur de l'éducation postsecondaire

Le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de haut niveau leur ouvrant des portes sur de bons emplois, et il fournit aux employeurs de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur réussite et à leur prospérité.

Les résultats déclarés en 2025–26 englobent les suivants :

- Maintien du taux de diplomation postsecondaire à environ 75 % en 2025–26, ce qui correspond au taux enregistré en 2024–25.
- Soutien financier fourni à environ 530 000 étudiantes et étudiants à temps plein durant l'exercice 2025–26 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario.
- Soutien à 9 700 étudiantes et étudiants dans le cadre de la subvention ontarienne Apprendre et rester, avec plus de 78 millions de dollars de subventions accordées à ce jour durant l'année scolaire 2025–26.

- Soutien à 357 projets de recherche pour favoriser l'innovation dans les instituts et organismes de recherche de premier ordre dans la province, dont les collèges, les universités et les hôpitaux de recherche, grâce au Fonds pour la recherche en Ontario et au Programme de bourses de nouveaux chercheurs.
- Soutien à la formation d'un plus grand nombre de médecins par l'ajout de 340 postes pour les étudiants de premier cycle et de 551 postes pour les étudiants des cycles supérieurs dans les facultés de médecine d'ici 2033.
- Soutien à la formation en soins infirmiers grâce à l'ajout de 3 000 places supplémentaires dans les programmes de soins infirmiers auxiliaires et de baccalauréat en sciences infirmières.
- Soutien à la commercialisation par l'intermédiaire de Propriété intellectuelle Ontario (PIO), qui a accueilli plus de 600 nouveaux clients du secteur de la petite et moyenne entreprise en 2025–26, pour un total de plus de 1 400 clients à la fin de mars 2026.
- Soutien fourni à environ 6 500 stages de recherche de haute qualité par l'intermédiaire de Mitacs, une organisation qui établit des partenariats de recherche entre les établissements d'enseignement supérieur et l'industrie, grâce à une enveloppe de 32,4 millions de dollars sur trois ans.

Secteur des services à l'enfance et des services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires finance, conçoit et offre des programmes et des services, en collaboration avec des partenaires communautaires, afin de protéger et de soutenir les personnes en situation de besoin en Ontario. Le ministère œuvre pour améliorer les résultats pour les enfants, les jeunes, les familles et les personnes qui ont besoin d'aide, ainsi que pour promouvoir les possibilités sociales et économiques pour les femmes dans l'ensemble de l'Ontario.

Les résultats déclarés en 2025–26 englobent les suivants :

- Exemption de la Prestation canadienne pour les personnes handicapées comme revenu, afin de renforcer l'aide sociale et de faire en sorte que les bénéficiaires du Programme de soutien aux personnes handicapées de l'Ontario, du programme Ontario au travail et du Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave puissent recevoir la prestation fédérale sans réduction des paiements ou prestations auxquels ils ont droit au titre de l'aide sociale provinciale.
- Soutien continu aux enfants atteints d'autisme et à leurs familles grâce à l'inscription de milliers d'enfants et de jeunes au Programme ontarien des services en matière d'autisme, qui propose notamment des services cliniques de base, des services à la famille essentiels, des services d'intervention d'urgence, des programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins et des programmes de préparation aux débuts scolaires pour les enfants en bas âge.

- Soutien à la construction du nouveau Centre de traitement intégré du Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario, un centre de traitement pour enfants moderne et entièrement accessible qui offrira des soins améliorés à plus de 13 700 enfants et jeunes ayant des besoins particuliers ainsi qu'à leurs familles dans l'est de l'Ontario lors de son inauguration en 2028.
- Investissements dans le nouveau Fonds WELL pour le leadership et la contribution des femmes dans le domaine de l'économie, pour aider plus de femmes à accéder aux possibilités d'emploi et de leadership, tout en facilitant l'accès aux itinéraires d'études, de formation et d'emploi pour les survivantes de la traite de personnes et en favorisant le leadership des femmes dans les secteurs où la demande est forte, grâce à 12 nouveaux projets proposés au cours de la première année d'existence du fonds.
- Instauration de changements législatifs pour resserrer la protection des enfants dans les adoptions privées et internationales grâce à une surveillance rehaussée, à des outils d'application de la loi renforcés et à des garanties améliorées permettant d'empêcher les acteurs malveillants d'entrer dans le système.
- Renouvellement de la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes, qui a formé plus de 1 000 travailleurs de première ligne et soutenu des dizaines de milliers de survivants ainsi que des enfants qui étaient victimes ou à risque de l'être, ce qui a mené à des centaines d'accusations et d'arrestations depuis 2020.
- Constitution d'une nouvelle Équipe d'intervention auprès des enfants à risque d'exploitation (Équipe INTERE) à Kenora pour renforcer les efforts de protection des enfants et des jeunes contre la traite sexuelle et soutenir les survivants en réunissant des travailleurs de la protection de l'enfance, des policiers et des agents de liaison autochtones pour identifier et soutenir les enfants et jeunes à risque d'exploitation, les connecter aux services et aider à tenir les délinquants responsables.
- Renforcement de l'aide aux victimes d'actes de violence sexiste au moyen d'investissements visant à augmenter le nombre de places dans les refuges, et amélioration du Programme des agents de soutien dans le contexte de la Cour de la famille grâce à un meilleur accès aux refuges d'urgence en Ontario et à une aide permettant aux victimes de mieux s'orienter dans le système judiciaire de la famille.
- Soutien continu au Programme d'alimentation saine pour les élèves et le Programme d'alimentation saine pour les élèves des Premières Nations grâce à la distribution de plus de 140 millions de collations et repas sains à plus de 800 000 élèves en 2025–26, dont plus d'un million offerts aux élèves de communautés autochtones.

Secteur de la justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, les poursuites relatives à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer le système de sécurité publique, les services policiers et les services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2025–26 englobent les suivants :

- Élimination continue des difficultés qui accablent depuis longtemps le système judiciaire de l'Ontario grâce à des initiatives numériques visant à améliorer l'accès à la justice partout en Ontario, y compris dans les collectivités rurales, du Nord et des Premières Nations. Cela comprend :
 - le lancement de la première phase de l'initiative du Portail public des tribunaux de l'Ontario à Toronto, permettant aux utilisateurs de déposer des documents judiciaires, d'accéder à des informations sur les dossiers, d'acquitter des frais et de recevoir des décisions judiciaires sur une plateforme en ligne entièrement intégrée;
 - l'élargissement de l'accès aux audiences vidéo et audio dans l'ensemble de la province grâce à 250 salles d'audience désormais équipées d'une technologie permettant la tenue d'audiences hybrides.
- Soutien accordé aux tribunaux, pour qu'ils puissent faire face à un nombre croissant de cas complexes, en augmentant leur capacité à instruire des affaires, notamment grâce à la nomination de 45 juges supplémentaires à la Cour de justice de l'Ontario.
- Maintien et amélioration de la sécurité dans les palais de justice de la province grâce à des améliorations telles que la modernisation des systèmes de surveillance, des points d'entrée uniques et des systèmes d'accès par carte à ces établissements.
- Ouverture du Centre de justice de London pour accroître l'accès à la justice pour les jeunes adultes à risque. Le Centre de justice combine les efforts d'application de la loi et de poursuite à des initiatives de prévention et d'intervention afin de réduire efficacement la violence et d'accroître la sécurité publique dans les quartiers aux besoins importants.
- Édification de communautés plus sûres grâce à la Subvention pour la sécurité communautaire et les services policiers, qui soutient 127 projets en Ontario pour lutter contre les armes à feu et la violence des bandes criminalisées, la traite de personnes, les problèmes de santé mentale et les dépendances, ainsi que les défis liés à la criminalité motivée par la haine.

- Renforcement du mandat de sécurité publique de la province grâce à l'adoption de la *Loi de 2025 pour protéger l'Ontario en rendant les rues plus sûres et les collectivités plus fortes*, ainsi que du projet de loi intitulé *Loi de 2025 visant à maintenir les criminels derrière les barreaux*, afin d'améliorer la protection des victimes, de lutter contre le vol de voitures, de resserrer les règles de mise en liberté sous caution, d'accroître la responsabilité des délinquants et d'améliorer les mesures de protection visant le bien-être des animaux.
- Modernisation et amélioration des communications d'urgence de l'Ontario grâce à des investissements visant à aider les municipalités et les centres d'intervention d'urgence à passer au système 911 de nouvelle génération.
- Protection des pompiers et des communautés grâce à la Subvention pour la sécurité-incendie, qui soutient 380 services d'incendie municipaux dans leurs initiatives de prévention du cancer et les interventions liées aux incendies de batterie lithium-ion, tout en faisant améliorer la sécurité-incendie grâce à la mise à jour continue du Code de prévention des incendies et à des campagnes provinciales de sensibilisation du public.
- Amélioration de la sécurité dans les établissements correctionnels grâce à la multiplication des recherches canines, ce qui entraîne des interceptions de produits de contrebande, dont des armes fabriquées par les détenus ainsi que des drogues.
- Élargissement du soutien en santé mentale proposé au personnel de sécurité publique dans le cadre de programmes offerts par l'employeur et au moyen de ressources en ligne gratuites.

État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs infrastructurels est maintenant mis à jour annuellement et contient actuellement des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient au gouvernement de l'Ontario ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic).
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire des actifs infrastructurels contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario a élargi la portée de ses données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données et analyses pertinentes, comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, le gouvernement présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité du gouvernement pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers du gouvernement de l'Ontario sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et énoncés dans le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public.

Comme il est décrit à la note 1 des états financiers consolidés, les changements futurs apportés aux normes comptables du secteur public et du secteur privé peuvent avoir une incidence sur la façon dont les actifs, les passifs, les revenus et les charges sont présentés dans les rapports financiers consolidés de l'Ontario. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont ceux concernant les éléments incorporels, les avantages sociaux, les arrangements d'infonuagique, la dépréciation d'actifs détenus pour leur potentiel de service, la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public, les modifications au chapitre SP 2120, les modifications aux normes comptables et les projets d'améliorations annuelles.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers, y compris les Comptes publics. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Dans le rapport de 2025, la cote de l'Ontario a été revue à la hausse.

À la date de l'opinion de la vérificatrice générale concernant les Comptes publics 2025–26, le rapport sur la responsabilité financière de 2026 portant sur les *Comptes publics de l'Ontario 2024–25* n'avait pas été publié.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2026, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2026, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit de fonctionnement accumulé, de la réévaluation des gains et pertes consolidés, et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés de la province de l'Ontario pour l'exercice clos le 31 mars 2026.

Ces questions ont été traitées dans le contexte de l'audit des états financiers pris dans leur ensemble ainsi qu'aux fins de la formation de mon opinion sur ceux-ci, et je n'exprime pas une opinion distincte sur ces questions.

Voici les questions clés de l'audit :

Questions clés de l'audit	Travaux d'audit effectués
Impôt sur le revenu des particuliers	
L'impôt sur le revenu des particuliers a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de la grande importance de ce produit, et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses. L'impôt sur le revenu des particuliers constitue la plus importante source de revenus de la province de l'Ontario, soit environ 57,0 milliards de dollars en 2025-2026 (55,7 milliards en 2025). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers. Le calcul des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers au cours d'un exercice est effectué à partir des estimations du ministère des Finances pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2025 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2026. Les cotisations fiscales pour l'année civile 2025 et pour l'année civile 2026 ne seront pas finalisées avant décembre 2026 et décembre 2027, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.	Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient : • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour produire les estimations; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent; • à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers créé par le ministère des Finances.
Impôt des sociétés	
L'impôt des sociétés a été désigné à titre de question clé de l'audit en raison de l'importance de ce produit et parce que son estimation est complexe et repose sur plusieurs sources de données et hypothèses. L'impôt des sociétés est une importante source de revenus, ceux-ci s'étant chiffrés à environ 28,3 milliards de dollars en 2025-2026	Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient : • à évaluer le caractère approprié de la méthode utilisée pour déterminer les estimations de l'impôt des sociétés; • à effectuer un examen rétrospectif pour évaluer l'exactitude des estimations de l'exercice précédent;

(27,8 milliards en 2025). La note 1d (Incertitude de mesure) fournit des informations sur l'incertitude entourant la mesure des revenus tirés de l'impôt des sociétés. Les revenus tirés de l'impôt des sociétés sont fondés sur les déclarations de revenus ayant fait l'objet d'une cotisation par l'Agence du revenu du Canada (ARC) au 30 juin 2026 et comprennent des estimations de l'impôt des sociétés pour deux années civiles. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, la province de l'Ontario enregistre neuf mois de revenus de l'année civile 2025 ainsi que les trois premiers mois de revenus de l'année civile 2026. Les cotisations fiscales des sociétés pour l'année civile 2025 et pour l'année civile 2026 ne seront pas finalisées avant décembre 2026 et décembre 2027, respectivement. Par conséquent, les chiffres précis sur ces revenus ne peuvent être déterminés que 21 mois après la date de clôture de l'exercice. Le ministère des Finances de l'Ontario estime donc ces revenus en se fondant sur les meilleures informations disponibles.	• à tester l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes et des calculs de la direction; • à produire une fourchette d'estimation pour la comparer à celle du ministère des Finances; • à évaluer le caractère suffisant des informations fournies sur l'incertitude de mesure dans les états financiers consolidés; • à retenir les services d'un spécialiste de l'économétrie pour qu'il participe à l'évaluation du modèle d'estimation de l'impôt des sociétés créé par le ministère des Finances.
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs	
La province de l'Ontario est le promoteur de plusieurs régimes de retraite, à titre particulier ou à titre collectif. De plus, elle présente dans ses états financiers consolidés les prestations de retraite des employés des secteurs hospitalier et collégial. L'actif et l'obligation au titre des prestations constituées dans le cadre de ces régimes sont estimés à plus de 13,7 milliards de dollars (13,7 milliards en 2025). Des informations au sujet des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs sont présentées aux notes 1d (Incertitude de mesure) et 6 (Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs). La province de l'Ontario fait appel à des tiers spécialistes de l'actuariat pour estimer l'obligation au titre des prestations constituées et d'autres informations à fournir par voie de notes afférentes aux états financiers. Ces calculs reposent sur la meilleure estimation de la direction aux fins des hypothèses économiques et démographiques importantes.	Les travaux d'audit que nécessitait cette question clé de l'audit consistaient : • à évaluer les travaux des auditeurs des régimes de retraite quant à la fiabilité de la valeur liée au marché de l'actif des régimes utilisée dans les estimations, ainsi que leurs travaux relatifs aux données sur les participants que la direction a fournies à un spécialiste de l'actuariat pour préparer l'estimation des obligations au titre des prestations constituées; • à évaluer les titres et qualités des spécialistes de l'actuariat retenus par la direction; • à comprendre les hypothèses et les méthodes utilisées par ces spécialistes pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le caractère approprié des hypothèses et des méthodes utilisées, et à tester les données sous-jacentes sur les employés qui ont servi à évaluer ladite obligation;

L'actif des régimes est évalué à la valeur liée au marché des régimes par capitalisation. La valeur liée au marché se fonde sur la juste valeur de l'actif des régimes déclarée dans les états financiers des régimes lors des cinq dernières années. En l'absence de données de marché observables relatives aux placements, on a recours à des estimations de la juste valeur qui exigent beaucoup de jugement de la part de la direction.	• à travailler avec un spécialiste de l'actuariat indépendant à l'évaluation des hypothèses économiques et démographiques importantes retenues par la direction.
---	--

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2025-2026.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés, et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- J'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la province de l'Ontario.
- J'apprécie le caractère approprié des conventions comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l'Ontario à cesser son exploitation;
- J'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés présentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

L'audit des états financiers consolidés est une mission d'audit de groupe. En tant que tel, j'obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit de groupe et assume l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, je détermine quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Je décris ces questions dans mon rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous

déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Shelley Spence', written in a cursive style.

Shelley Spence, FCPA, FCA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 28 août 2026

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget ¹ 2025-2026	Chiffres réels 2025-2026	Chiffres réels retraités (note 17) 2024-2025
Revenus (<i>Annexes 1 et 2</i>)			
Impôt sur le revenu des particuliers	57 811	57 002	55 701
Taxe de vente	40 073	39 317	39 363
Impôt des sociétés	25 980	28 278	27 757
Impôt-santé des employeurs	8 203	8 335	7 845
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 853	5 982	5 887
Contribution-santé de l'Ontario	5 366	5 158	5 221
Taxes sur l'essence et les carburants	2 186	2 263	2 233
Autres impôts et taxes	6 967	6 676	6 294
Total des impôts et taxes	152 439	153 011	150 301
Transferts du gouvernement du Canada	38 846	39 116	36 633
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (<i>Annexe 10</i>)	10 852	11 953	14 710
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	6 317	7 719	7 465
Revenus d'intérêt et de placements	1 953	2 148	2 786
Autres	8 217	9 383	13 050
Total des revenus	218 624	223 330	224 945
Charges (<i>Annexes 3 et 4</i>)			
Santé	90 630	97 497	90 913
Éducation ²	42 220	42 311	39 520
Services à l'enfance et services sociaux	20 340	21 387	20 526
Intérêt et autres frais de service de la dette	16 198	15 451	15 122
Éducation postsecondaire	12 927	13 938	14 102
Justice	6 665	7 223	7 081
Autres programmes	42 254	38 529	38 771
Total des charges	231 234	236 336	226 035
Réserve	2 000	–	–
Déficit annuel	(14 610)	(13 006)	(1 090)

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2025 ont été reclassés. Voir la note 17.

² Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (*Annexe 4*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	44 733	44 927
Dette (<i>note 2</i>)	494 376	462 044
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	18 356	19 196
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	15 627	16 741
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	13 693	13 736
Passifs dérivés (<i>note 3</i>)	3 628	5 224
Autres passifs (<i>note 7</i>)	9 513	9 369
Total du passif	599 926	571 237
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	32 244	33 868
Placements de portefeuille (<i>note 8</i>)	31 896	32 301
Débiteurs (<i>note 10 et Annexe 6</i>)	20 655	22 893
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	13 422	12 065
Actifs dérivés (<i>note 3</i>)	5 215	6 090
Autres actifs	1 390	971
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	40 111	35 999
Total de l'actif financier	144 933	144 187
Dette nette	(454 993)	(427 050)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	194 486	177 766
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier (<i>Annexe 11</i>)	2 490	2 224
Total de l'actif non financier	196 976	179 990
Déficit accumulé	(258 017)	(247 060)
Le déficit accumulé comprend :		
Déficit de fonctionnement accumulé	(261 907)	(249 226)
Gains de réévaluation accumulés	3 890	2 166
	(258 017)	(247 060)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel (*note 11*), obligations contractuelles (*note 12.a*) et droits contractuels (*note 12.b*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2025-2026	Chiffres réels 2025-2026	Chiffres réels 2024-2025
Déficit annuel	(14 610)	(13 006)	(1 090)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	(27 103)	(25 700)	(24 545)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	9 080	8 883	8 347
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	—	254	138
Pertes réalisées sur la vente d'immobilisations corporelles	—	44	20
Variation du coût des immobilisations corporelles lié à la réévaluation des obligations de mise hors service des immobilisations (<i>note 9</i>)	—	(201)	(95)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	—	(266)	(195)
	(18 023)	(16 986)	(16 330)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	—	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	—	327	348
Augmentation de la dette nette à l'exclusion des gains/(pertes) de réévaluation nets	(32 633)	(29 667)	(17 074)
Gains (Pertes) de réévaluation nettes	—	1 724	(215)
Augmentation de la dette nette	(32 633)	(27 943)	(17 289)
Dette nette au début de l'exercice	(428 120)	(427 050)	(409 761)
Dette nette à la fin de l'exercice	(460 753)	(454 993)	(427 050)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.			

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit de fonctionnement accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025-2026	2024-2025
Déficit de fonctionnement accumulé au début de l'exercice	(249 226)	(248 482)
Déficit annuel	(13 006)	(1 090)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	(2)	(2)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	327	348
Déficit de fonctionnement accumulé à la fin de l'exercice	(261 907)	(249 226)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario
État consolidé des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2025-2026	2024-2025
Gains de réévaluation accumulés au début de l'exercice	2 166	2 381
Gains/(Pertes) non réalisés dus à ce qui suit :		
Risques de change	374	(2 450)
Dérivés	751	1 863
Placements de portefeuille	120	85
Autres éléments de résultat global (perte)/revenu des entreprises publiques¹ (<i>Annexe 9</i>)	(131)	115
Augmentation de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds¹ (<i>note 16</i>)	535	195
Reclassés dans l'état consolidé des résultats :		
Risques de change	(21)	178
Dérivés	103	(182)
Placements de portefeuille	(7)	(19)
Gains/(Pertes) de réévaluation nets pour l'exercice¹	1 724	(215)
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	3 890	2 166

¹ Les gains de réévaluation nets comprennent 1 320 millions de dollars de gains de réévaluation pour les entités du périmètre comptable qui ne sont pas des entités publiques (pertes de réévaluation de 525 millions de dollars en 2024-2025), et 404 millions de dollars de gains de réévaluation pour les entreprises publiques (en lien avec les autres éléments du résultat global des entreprises publiques et la variation nette de la juste valeur des l'Ontario Nuclear Funds) (gains de 310 millions de dollars en 2024-2025).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars
(en millions de dollars)

	2025-2026	2024-2025
Activités de fonctionnement		
Déficit annuel	(13 006)	(1 090)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	8 883	8 347
Pertes réalisées sur la vente d'immobilisations corporelles	44	20
Immobilisations corporelles apportées	(6)	(1)
Immobilisations corporelles sans effet sur la trésorerie financées par des swaps sur actifs	–	(4)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(7 719)	(7 465)
Gains (Pertes) de réévaluation en cours d'exercice des entités qui ne sont pas des entreprises publiques	1 320	(525)
Rajustement pour pertes reportées des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(3)	(3)
Éléments de trésorerie		
Diminution des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	2 238	1 447
Augmentation des prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	(1 357)	(213)
Diminution des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	(194)	(4,015)
Diminution du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	(43)	(47)
Diminution des autres passifs	(125)	(145)
Diminution des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	(1 114)	(702)
Remises des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	5 339	5 292
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier (<i>Annexe 11</i>)	(266)	(195)
(Augmentation)/Diminution d'autres actifs	(419)	91
Trésorerie (affectée aux) découlant des activités de fonctionnement	(6 428)	792
Activités de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(22 875)	(23 209)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	254	138
Trésorerie affectée aux activités de capital	(22 621)	(23 071)
Activités de placement		
Placements de portefeuille achetés	(334 007)	(263 312)
Placements de portefeuille remboursés	334 412	256 930
Apport en capital à Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	(1 000)	–
Trésorerie affectée aux activités de placement	(595)	(6 382)
Activités de financement		
Dettes à long terme contractées	58 283	53 575
Dettes à long terme remboursées	(31 794)	(33 130)
(Augmentation)/Diminution des primes, escomptes et commissions non amortis pour la dette à long terme (<i>note 2</i>)	(275)	181
Augmentation de la dette à court terme	6 118	3 785
Diminution d'autre financement à long terme	(3 591)	(125)
Diminution des passifs dérivés (<i>note 3</i>)	(1 596)	(1 657)
Diminution (Augmentation) des actifs dérivés (<i>note 3</i>)	875	(1 559)
Trésorerie découlant des opérations de financement	28 020	21 070
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 624)	(7 591)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	33 868	41 459
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	32 244	33 868
Trésorerie	16 948	16 525
Équivalents de trésorerie	15 296	17 343
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Notes afférentes aux états financiers consolidés

1. Résumé des principales méthodes comptables

(a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de la province de l'Ontario (la province) selon les normes comptables pour le secteur public du Conseil canadien sur la comptabilité dans le secteur public.

(b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, le secteur parapublic et d'autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés font l'objet d'une consolidation lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

(c) Principes de consolidation

Les organismes du secteur parapublic et les autres organismes publics sous le contrôle de la province sont consolidés ligne par ligne avec les actifs, les passifs, les revenus, les charges et les gains et pertes de réévaluation de la province en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec la fin de l'exercice et les méthodes comptables de la province, et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les actifs nets combinés des entreprises publiques sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière. Leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Leurs autres revenus globaux et les gains et pertes non réalisés découlant du changement de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds sont inclus dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

(d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que le gouvernement de la province fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'estimation des revenus générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, la taxe de vente et l'impôt des sociétés; à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux; à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs; à l'évaluation des dérivés; à l'estimation du passif éventuel, y compris les estimations relatives aux sites contaminés, aux obligations liées aux mises hors service d'immobilisations, aux droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales; à d'autres passifs; à la valeur comptable nette des immobilisations corporelles; ainsi qu'à l'entente sur le tabac.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 57,0 milliards de dollars (55,7 milliards de dollars en 2024-2025, voir l'Annexe 1), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 39,3 milliards de dollars (39,4 milliards de dollars en 2024-2025 voir l'Annexe 1) sont aussi incertains pour des raisons similaires.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt des sociétés établie à 28,3 milliards de dollars (27,8 milliards de dollars en 2024-2025, voir l'Annexe 1) est fondée sur les montants de l'impôt établi au 30 juin 2026. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent différer sensiblement de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 21,4 milliards de dollars (20,4 milliards de dollars en 2024-2025, voir l'Annexe 1) et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 6,8 milliards de dollars (6,6 milliards de dollars en 2024-2025, voir l'Annexe 1), est incertaine en raison de l'écart entre la part estimée et la part réelle de la population canadienne concentrée en Ontario.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 13,7 milliards de dollars (13,7 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 6), donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de la province en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

Les justes valeurs des instruments dérivés de 5,2 milliards de dollars pour les actifs (6,1 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 3) et de 3,6 milliards de dollars pour les passifs (5,2 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 3) sont assujetties à l'incertitude de mesure attribuable aux écarts entre le rendement prévu et le rendement réel des marchés, d'une part, et les conditions économiques, d'autre part. La juste valeur des instruments financiers est déterminée par des techniques d'évaluation expliquées dans la section sur la hiérarchie des justes valeurs des instruments financiers dont il est question dans la note 3.

Il y a incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 2,8 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 7). La province pourrait être responsable de coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), et défis posés par l'éloignement des sites et des contaminations uniques en leur genre.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif au titre des obligations de mise hors service des immobilisations (OMHS) de 4,5 milliards de dollars (4,3 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 7). Ces estimations sont assujetties à l'incertitude liée à plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur le genre et l'étendue des substances désignées (p. ex., amiante), le moment indéterminé du règlement et l'incidence de la conception du projet sur les coûts.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des droits des Autochtones découlant des traités et des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut différer de l'estimation constatée.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 194,5 milliards de dollars (177,8 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 9) est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation du montant à recevoir de 1,7 milliard de dollars provenant de l'entente sur le tabac (3,4 milliards de dollars en 2024-2025, voir la note 10) est assujettie à l'incertitude en raison de plusieurs facteurs, y compris le calendrier à long terme des recettes prévues et les changements possibles dans les prévisions des flux de trésorerie futurs.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

(e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours, en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures, et selon une estimation pour le premier trimestre de l'année d'imposition suivante. L'estimation de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'année en cours est fondée sur les cotisations fiscales réelles jusqu'au 30 juin de chaque année, plus une estimation extrapolée de l'impôt de l'année en cours qui reste à évaluer après le 30 juin.

La taxe de vente harmonisée, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à la province après déduction des crédits d'impôt. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques.

Les revenus tirés de l'impôt des sociétés pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours, en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures, et selon une estimation pour le premier trimestre de l'année d'imposition suivante. L'estimation de l'impôt des sociétés pour l'année en cours est fondée sur les cotisations fiscales réelles jusqu'au 30 juin de chaque année, plus une estimation extrapolée de l'impôt de l'année en cours qui reste à évaluer après le 30 juin.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont déclarés comme des charges. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allègement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en débitant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les revenus d'intérêt et de placements comprennent les intérêts tirés d'instruments financiers et les revenus générés par des placements de portefeuille. Les revenus d'intérêt et de placements sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont gagnés. Les revenus d'intérêt cessent d'être comptabilisés sur les créances lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les autres revenus provenant de transactions avec obligations de prestation, par exemple, les droits ou les redevances découlant de la vente de biens ou de la prestation de services, sont comptabilisés lorsque la province s'acquitte de ses obligations de prestation en fournissant au payeur les biens ou les services promis. Les autres revenus provenant de transactions sans obligation de prestation, par exemple les amendes et les pénalités, sont comptabilisés lorsque la province a le pouvoir de réclamer ou de conserver une entrée de ressources économiques et lorsqu'une transaction ou un événement passé se traduit par un actif. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice qui seront comptabilisées dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel l'événement survient et les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

Les avantages sociaux futurs, tels que les prestations de retraite, et les autres avantages sociaux futurs comme les avantages non liés aux prestations de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit à ces avantages. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

Le coût des immobilisations détenues ou louées y compris les immeubles, l'infrastructure de transport, la machinerie et le matériel, ainsi que l'infrastructure liée à la technologie de l'information est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

L'intérêt et les autres frais de service de la dette comprennent : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change sur la dette; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) certains gains et pertes de change non amortis; v) les autres frais de service de la dette.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles de la province vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera un sacrifice économique futur.

Le passif comprend les créditeurs et charges à payer; la dette; les obligations liées aux partenariats public-privé (PPP); les revenus et apports en capital reportés; le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs; les passifs dérivés; le passif lié aux sites contaminés (voir la note 7); les obligations liées aux mises hors service d'immobilisations (voir la note 7); les pertes probables sur les garanties de prêt; et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut raisonnablement en déterminer le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent les obligations de prestation non remplies, ou des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, provenant de tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues, ou pendant lequel les autres restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports de tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés, et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles en question.

Les PPP sont un modèle de financement et d'approvisionnement dont dispose la province pour faire appel à des partenaires du secteur privé afin de concevoir, de construire, d'acquérir ou d'améliorer des infrastructures nouvelles ou existantes. Les actifs acquis par les PPP sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles tandis que les obligations qui y sont liées sont comptabilisées en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme pour les modèles du passif financier ou en tant que revenus reportés pour les obligations de prestation des partenariats public-privé découlant des obligations de paiement par l'utilisateur pendant la construction des biens. Lors de la comptabilisation initiale, le passif total représente le coût de l'immobilisation corporelle. Le passif total pour les accords de contrepartie combinée est réparti entre le passif financier et l'obligation de prestation sur la base de la part du coût de l'actif financé par les modèles respectifs. Les passifs financiers des PPP sont ensuite évalués au coût amorti en utilisant le taux contractuel implicite.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts, sauf les instruments que détient la province. La dette est évaluée au coût après amortissement. À l'occasion, la province procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes, y compris, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels peuvent s'ensuivre lorsque les résultats réels des régimes et des autres avantages de retraite diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite et les autres avantages de retraite) représente la quote-part de la province de la valeur actuarielle actuelle des avantages attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans.

Dérivés

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province a recours à des dérivés afin de gérer de façon économique les risques associés aux coûts de l'intérêt sur la dette. Elle n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les actifs et passifs dérivés sont mesurés à leur juste valeur.

Actif

L'actif désigne les ressources que la province contrôle et desquelles elle peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où les opérations donnent au gouvernement le contrôle des avantages.

Les actifs suivants ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs incorporels revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage ou générés à l'interne;
- les œuvres d'art ayant une valeur historique ou culturelle;
- les ressources naturelles et les terres revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour honorer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements de portefeuille, les débiteurs, les prêts en cours, les actifs dérivés et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Les placements de portefeuille consistent principalement en obligations autres que les obligations du gouvernement de l'Ontario, d'autres obligations, certificats de placement garantis, fonds communs et titres de capitaux propres. La majorité des obligations sont évaluées au coût ou au coût après amortissement. Les titres de capitaux propres cotés sur un marché actif sont mesurés à leur juste valeur. En cas de perte de valeur d'un placement de portefeuille autre qu'une baisse temporaire, une moins-value est constatée dans l'état consolidé des résultats. Les pertes de valeur des placements de portefeuille ne sont pas contrepassées s'il y a augmentation ultérieure de la valeur du placement.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont comptabilisés au coût amorti. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est comptabilisé dans les charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique, moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles, ainsi que le coût estimatif du règlement des passifs liés à l'obligation de mise hors service d'immobilisations. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que les frais d'intérêt liés au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de la province a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	5 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

Autres éléments de l'actif non financier

Parmi les autres éléments de l'actif non financier figurent les charges payées d'avance, les stocks de fournitures destinées à la consommation et les immobilisations incorporelles achetées. Les stocks de fournitures destinées à la consommation et à la distribution, tels que les équipements de protection individuelle (EPI), sont évalués à la fin de l'exercice au coût historique (selon la méthode du coût moyen pondéré) ou au coût de remplacement, si celui-ci est inférieur. Une dépréciation est notée pour les stocks d'EPI lorsque leur coût dépasse le coût de remplacement à la fin de l'année. Les stocks d'EPI obsolètes, endommagés ou périmés sont radiés.

Les immobilisations incorporelles achetées, représentant les droits de diffusion, sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative, qui est réévaluée chaque année. Un test de dépréciation est effectué lorsque des indicateurs de dépréciation sont observés.

Gains et pertes relatifs aux instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des instruments primaires tels que les liquidités, les débiteurs, les placements de portefeuille, les créditeurs, les dettes et les instruments dérivés comme les swaps de taux d'intérêt et les swaps de devises. Les pertes et gains non réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers sont constatés dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, sauf lorsqu'un choix irrévocable a été fait en vertu du paragraphe 19A du chapitre SP 2601, Conversion des devises, pour comptabiliser les gains et pertes de change non réalisés sur certains instruments libellés en devises dans l'état consolidé des résultats plutôt que dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Ce choix est effectué à l'égard d'un instrument à la fois.

Les pertes et gains réalisés découlant de changements dans la juste valeur des instruments financiers et les gains et pertes découlant de l'établissement préalable et différé de taux au cours de la durée de validité de l'instrument financier sont constatés dans l'état consolidé des résultats.

(f) Changements futurs aux normes comptables

Cadre conceptuel des rapports financiers dans le secteur public

Le nouveau cadre conceptuel fournit une base solide pour l'élaboration de normes cohérentes en matière de rapports financiers. Le cadre conceptuel remplacera les orientations actuelles figurant au chapitre SP 1000 et au chapitre SP 1100. Un cadre conceptuel est un ensemble cohérent de concepts interdépendants sur lesquels reposent les normes de comptabilité et de rapports financiers. Il définit la nature, le rôle et les limites de la comptabilité et des rapports financiers. C'est la base sur laquelle les normes sont élaborées et le jugement professionnel est exercé. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention de mettre en application le cadre conceptuel à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

Chapitre SP 1202, Présentation des états financiers

La nouvelle norme fournit des orientations actualisées sur les exigences générales et particulières relatives à la présentation des informations dans les états financiers à usage général. Le chapitre SP 1202 remplacera le chapitre SP 1201. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention d'appliquer la norme à compter du 1^{er} avril 2026, pour l'exercice 2026-2027.

Chapitre SP 3251 – Avantages sociaux des employés

La nouvelle norme fournit des directives mises à jour sur la façon de comptabiliser et de déclarer des obligations relatives aux avantages sociaux des employés. Le chapitre SP 3251 remplacera les chapitres SP 3250 et SP 3255. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention d'appliquer la norme à compter du 1^{er} avril 2029, pour l'exercice 2029-2030.

Chapitre SP 3150 – Immobilisations corporelles

La norme modifiée fournit des directives mises à jour sur la façon de comptabiliser et de déclarer les immobilisations corporelles, les œuvres d'art, les trésors historiques et les collections. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, la province a l'intention de mettre en application le cadre conceptuel à compter du 1^{er} avril 2030, pour l'exercice 2030-2031.

2. Dette

La province emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, qui se chiffre à 494,4 milliards de dollars au 31 mars 2026 (462,0 milliards de dollars en 2024-2025) se compose essentiellement d'obligations et de débentures à court et à long terme émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite du secteur public fédéral. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 500,8 milliards de dollars (467,9 milliards de dollars en 2024-2025) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 9,0 milliards de dollars (11,0 milliards de dollars en 2024-2025), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 10,8 milliards de dollars (12,5 milliards de dollars en 2024-2025) moins les escomptes, primes ou commissions non amortis de 4,6 milliards de dollars (4,4 milliards de dollars en 2024-2025). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette active de la province, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé.

Dettes						
Au 31 mars (en millions de dollars)						
					2026	2025
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises ¹	Total	Total
Échéance :						
2026	–	–	–	–	–	61 168
2027	38 117	18 695	–	4 451	61 263	28 169
2028	20 838	5 574	1 609	–	28 021	28 069
2029	21 785	9 058	–	110	30 953	26 225
2030	16 409	8 710	–	735	25 854	26 109
2031	25 424	8 013	4 022	–	37 459	–
1-5 ans	122 573	50 050	5 631	5 296	183 550	169 740
6-10 ans	100 944	11 148	11 665	2 965	126 722	114 833
11-15 ans	34 158	–	80	–	34 238	39 388
16-20 ans	41 674	–	205	–	41 879	26 625
21-25 ans	55 099	–	257	–	55 356	57 474
26-50 ² ans	67 400	–	644	–	68 044	70 896
Total de la dette contractée^{3,4,6}	421 848	61 198	18 482	8 261	509 789	478 956
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(10 775)	–	–	–	(10 775)	(12 549)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 502)	(72)	(44)	(20)	(4 638)	(4 363)
Total	406 571	61 126	18 438	8 241	494 376	462 044
Dettes contractées pour les besoins de la province	412 828	61 198	18 482	8 261	500 769	467 909
SFIEO	9 020	–	–	–	9 020	11 047
Total de la dette contractée	421 848	61 198	18 482	8 261	509 789	478 956
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(10 775)	–	–	–	(10 775)	(12 549)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amorties	(4 502)	(72)	(44)	(20)	(4 638)	(4 363)
Total	406 571	61 126	18 438	8 241	494 376	462 044
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2026	3,60 %	3,07 %	1,97 %	1,77 %	3,45 %	–
2025	3,56 %	2,63 %	0,81 %	1,86 %	–	3,37 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devises initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2026, le total de la dette libellée en devises était de 87,9 milliards de dollars (67,0 milliards de dollars en 2024-2025). De ce montant, 87,2 milliards de dollars ou 99,2 % (66,3 milliards de dollars ou 99 % en 2024-2025) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,8 % (1,0 % en 2024-2025) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 696 millions de dollars (650 millions de dollars en 2024-2025) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale, était de 0,1 % (0,1 % en 2024-2025).

⁵ Au 31 mars 2026, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par la province en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 8,8 milliards de dollars (10,1 milliards de dollars en 2024-2025) et une dette à court terme de 2,0 milliards de dollars (2,4 milliards de dollars en 2024-2025).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 10,7 % (0 % à 10,7 % en 2024-2025).

Dette		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2026	2025
Dette payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	503 617	472 175
Office d'investissement du Régime de pensions du Canada	5 751	6 325
Dette du trust des conseils scolaires	419	450
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2	6
Total de la dette contractée	509 789	478 956
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(10 775)	(12 549)
Moins : Escomptes, primes et commissions non amortis	(4 638)	(4 363)
Total	494 376	462 044

Dette du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert de la province touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 472 millions de dollars (441 millions de dollars en 2024-2025), est incluse dans la dette de la province.

3. Dérivés et gestion des risques

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. La province utilise les dérivés pour se prémunir économiquement contre les risques de change et de taux d'intérêt. Les opérations de couverture économiques sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par la province figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisés et les contrats d'options.

Valeur nominale des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de la province, selon le type, en cours au 31 mars 2026, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit ou de marché de ces contrats, ni les flux de trésorerie réels.

Valeur nominale et juste valeur des dérivés								<i>Valeur nominale</i>		<i>Juste valeur</i>	
Au 31 mars (en millions de dollars)								2026	2025	2026	2025
Échéance durant l'exercice	2027	2028	2029	2030	2031	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps de taux d'intérêt ¹	11 290	9 386	19 002	18 027	20 596	32 234	4 701	115 236	86 564	(475)	(2 116)
Swaps de devises	12 530	8 272	8 963	8 738	13 942	38 029	1 138	91 612	68 915	1 855	2 951
Contrats de change à terme	10 480	–	–	–	–	–	–	10 480	5 395	188	29
Autres ²	38	–	–	–	–	–	–	38	36	19	2
Total	34 338	17 658	27 965	26 765	34 538	70 263	5 839	217 366	160 910	1 587	866

¹ Inclut une valeur nominale de 1,6 milliard de dollars (1,8 milliard de dollars en 2024-2025) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 0,5 milliard de dollars (zéro milliard de dollars en 2024-2025) liés à des placements à court terme détenus par la province.

² Contrats futurs détenus par Metrolinx pour 50,6 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2026-2027 (contrats futurs pour 44,9 millions de litres de carburant diesel arrivant à échéance en 2025-2026).

Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont évalués au moyen de la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les cours à terme sont utilisés pour déterminer les futurs flux de trésorerie à taux flottants. Les flux de trésorerie sont actualisés selon la courbe de rendement des devises respectives. Les intrants des modèles peuvent être observés sur les marchés et comprendre des courbes du rendement des taux d'intérêt et des taux de change.

Les changes à terme et les swaps de change sont évalués en actualisant les montants au moyen de la courbe des taux des devises respectives et en convertissant les montants selon le taux de change du dollar canadien au comptant.

Hiérarchie de la juste valeur

Les instruments financiers évalués à leur juste valeur sont regroupés dans un des trois niveaux selon la mesure dans laquelle la juste valeur peut être observée. La hiérarchie est la suivante :

- les évaluations de la juste valeur de niveau 1 découlent des prix du marché (non indexés) dans les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- les évaluations de la juste valeur de niveau 2 découlent des intrants autres que les prix du marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (c.-à-d. prix), soit indirectement (c.-à-d. dérivés des prix);
- les évaluations de la juste valeur de niveau 3 découlent des techniques d'évaluation qui comprennent des intrants pour l'actif ou le passif qui ne sont pas fondés sur des données observables du marché.

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés dans un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation appropriées, dont la fixation des prix à terme et les swaps, par des calculs de la valeur actuelle. Les modèles comprennent différents intrants dont les courbes des taux d'intérêt à terme.

Le tableau qui suit présente les instruments financiers mesurés à leur juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière, classés selon la hiérarchie de la juste valeur.

Hiérarchie de la juste valeur				
Au 31 mars (en millions de dollars)	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
2026				
Actifs dérivés	23	5 183	9	5 215
Passifs dérivés	(27)	(3 595)	(6)	(3 628)
Placements de portefeuille	3 460	3 808	222	7 490
Total pour 2026	3 456	5 396	225	9 077
2025				
Actifs dérivés	3	6 084	3	6 090
Passifs dérivés	(28)	(5 185)	(11)	(5 224)
Placements de portefeuille	3 970	4 579	356	8 905
Total pour 2025	3 945	5 478	348	9 771

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux en 2026 et 2025.

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque voulant que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent dans l'avenir en raison de changements dans les facteurs liés au marché. Les risques liés au marché comprennent une variété de risques financiers comme le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix des produits de base. La province reconnaît qu'elle est assujettie au risque du marché, particulièrement aux risques de change et de taux d'intérêt.

Risque de change

Le risque de devises étrangères ou de taux de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des investissements, des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises ainsi que la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, la province se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisés, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent économiquement la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

La province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A (voir la note 1e, Gains et pertes liés aux instruments financiers) pour : i) les groupes d'instruments financiers économiquement couverts, lorsque l'instrument sous-jacent est couvert à terme par de multiples instruments dérivés à plus court terme; et ii) dans le cas des produits dérivés libellés en devises dont le terme est plus court que l'instrument provincial qui fait l'objet d'une opération de couverture.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3,0 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

Au 31 mars 2026, les emprunts dans une position non couverte dans le cas de la dette totale contractée pour les besoins de la province et la SFIEO étaient de 0,1 % et de 0,0 % respectivement (0,1 % et 0,0 % en 2024-2025). Au 31 mars 2026, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de 1 centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 12 millions de dollars (11 millions de dollars en 2024-2025) de la dette en francs suisses et une perte de réévaluation correspondante de 12 millions de dollars (perte de 11 millions de dollars en 2024-2025).

Les pertes totales relatives au change comptabilisées dans l'état des résultats de 2025-2026 s'élevaient à 43 millions de dollars (perte de 48 millions de dollars en 2024-2025), ce qui représente une perte de 9 millions de dollars pour 2025-2026 (perte de 52 millions de dollars en 2024-2025) pour les instruments pour lesquels la province a choisi d'appliquer le chapitre SP 2601.19A, ainsi qu'une perte de 34 millions de dollars (gain de 4 millions de dollars en 2024-2025) liée à d'autres opérations de change et de réévaluation.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque voulant que la juste valeur ou les liquidités futures d'un instrument financier fluctuent en raison des changements dans les taux d'intérêt du marché. La province est assujettie au risque des taux d'intérêt en raison de sa dette, des investissements à taux variable (c.-à-d. obligations, titres à taux fixe), des dettes à taux variables, et d'autres financements à long terme.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette et les autres frais de service de la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant, et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimées en pourcentage de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2026, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 5,8 % et de 26,9 % respectivement (5,9 % et 32,1 % en 2024-2025).

Si les taux d'intérêt avaient été supérieurs ou inférieurs de 100 points et que toutes les autres variables étaient constantes, l'intérêt sur la dette de la province et les autres frais de service de la dette pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 aurait augmenté/diminué d'environ 888 millions de dollars (augmentation/diminution de 795 millions de dollars en 2025).

Risque de taux d'intérêt Au 31 mars (en millions de dollars)	2026		2025	
	-100 points de base	100 points de base	-100 points de base	100 points de base
Diminution (Augmentation) du déficit annuel	888	(888)	795	(795)
Augmentation (Diminution) des gains de réévaluation	497	(497)	121	(121)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la province ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, la province garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements de portefeuille (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. La province est assujettie au risque de liquidité par l'entremise de ses créditeurs, ses instruments dérivés, la part actuelle de sa dette à long terme et sa dette à long terme. Pour gérer son risque de liquidité, la province procède à d'importants exercices de budgétisation, au contrôle continu de ses flux de trésorerie et dispose de titres réalisables à court terme qui peuvent facilement être convertis en espèces pour s'assurer qu'elle remplit toutes ses obligations à court terme. En outre, dans certains cas, la province peut avoir accès à des facilités de crédit ou à des fonds d'exploitation. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, la province dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

La province a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, la province pourrait être tenue de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2026, la province avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 398 millions de dollars (788 millions de dollars en 2024-2025), qui sont inclus dans les placements de portefeuille ou dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque qu'une des parties à un instrument financier cause une perte financière pour l'autre partie en ne s'acquittant pas de ses obligations. La province est assujettie à un risque de crédit par le truchement de sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, de ses débiteurs, de ses prêts en cours, de ses placements de portefeuille et d'autres actifs financiers. La province a des comptes en espèces dans des banques à charte sous réglementation fédérale.

Le recours aux instruments dérivés comporte un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels la province a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2026.

Risque de crédit Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Risque de crédit brut	5 461	6 450
Moins : Conventions de compensation	(4 029)	(5 123)
Risque de crédit net	1 432	1 327
Moins : Biens reçus en garantie	(1 303)	(1 213)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	129	114

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, la province conclut, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et s'il lui était impossible d'avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou de les faire appliquer. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) désigne la perte que la province pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats public-privé (PPP) et utilise le modèle du passif financier.

L'autre financement à long terme de 18,4 milliards de dollars au 31 mars 2026 (19,2 milliards de dollars en 2024-2025) comprend la dette du secteur parapublic de 6,1 milliards de dollars (6,1 milliards de dollars en 2024-2025) et les obligations découlant des partenariats public-privé de 12,3 milliards de dollars (13,1 milliards de dollars en 2024-2025). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
			2026	2025
Type de financement	Dette - Secteur parapublic¹	Obligations liées aux PPP	Total	Total
Échéance :				
2025-2026	—	—	—	5 056
2026-2027	1 669	2 647	4 316	1 462
2027-2028	312	1 955	2 267	1 902
2028-2029	263	787	1 050	880
2029-2030	311	486	797	497
2030-2031	171	315	486	—
1-5 ans	2 726	6 190	8 916	9 797
6 ^e année et par la suite	3 333	6 107	9 440	9 399
Total	6 059	12 297	18 356	19 196

¹ L'intérêt sur la dette du secteur parapublic est constaté dans le poste Intérêt et autres frais de service de la dette. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette du secteur parapublic pour chaque entente varie entre 0 % et 13,5 % (entre 0 % et 19,1 % en 2024-2025).

Les contrats de partenariats public-privé selon le modèle du passif financier consistent principalement en des projets de construction ou d'amélioration liés à l'infrastructure de transport, comme l'expansion du réseau GO et de routes, et à des immeubles, comme des hôpitaux, des prisons et des complexes (voir la note 9 sur les immobilisations corporelles). En vertu de ces contrats, les paiements effectués par la province couvrent la part de capital liée au coût des actifs infrastructurels et certains contrats couvrent également la part de service liée aux coûts d'exploitation et d'entretien pendant la durée des ententes de partenariat public-privé.

5. Revenus et apports en capital reportés

Revenus et apports en capital reportés		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2026	2025
Revenus reportés :		
Organismes du secteur parapublic	3 246	3 723
Teranet Inc.	728	746
Autres ¹	877	1 868
Total des revenus reportés	4 851	6 337
Apports en capital reportés	10 776	10 404
Total	15 627	16 741
¹ Comprend 144 millions de dollars (128 millions de dollars en 2024-2025) liés aux obligations de prestation des partenariats public-privé mesurées selon le modèle de l'utilisateur-payeur.		

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique lié aux brefs dans la province. À l'issue de cette opération, la province a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Les biens des partenariats public-privé dans le cadre du modèle de l'utilisateur-payeur comprennent des immeubles et l'infrastructure de transport. La province a le droit de prendre possession des biens des partenariats public-privé à la fin des accords. Certaines ententes comprennent des options de renouvellement ou de discontinuation.

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite de la fonction publique (RRFP) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi dans ses états financiers de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, la province a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars dans la mesure où aucun changement important ayant trait à l'évaluation de ces régimes ne survient entre ces deux dates. La province a appliqué cette pratique de façon uniforme.

Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs						
Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025	2026	2025	2026	2025
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	194 452	185 048	13 019	12 043	207 471	197 091
Moins : Actif des régimes de retraite	(258 109)	(245 882)	(810)	(769)	(258 919)	(246 651)
(Excédent)/Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1,2}	(63 657)	(60 834)	12 209	11 274	(51 448)	(49 560)
Gains actuariels non amortis	17 184	21 874	1 112	1 430	18 296	23 304
Charge à payer (actif)	(46 473)	(38 960)	13 321	12 704	(33 152)	(26 256)
Provision pour moins-value ³	46 845	39 992	–	–	46 845	39 992
Passif total	372	1 032	13 321	12 704	13 693	13 736

¹ Ce montant comprend 67 990 millions de dollars (64 212 millions de dollars en 2024-2025) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 4 333 millions de dollars (3 378 millions de dollars en 2024-2025) ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif.

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)	2026	2026	2026	2025
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	5 327	1 792	7 119	6 493
Amortissement des gains actuariels	(2 443)	(116)	(2 559)	(2 687)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	–	–	–	247
Constatation des gains actuariels non amortis	–	–	–	(247)
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(598)	–	(598)	(510)
(Revenu) Charge d'intérêt	(3 843)	306	(3 537)	(3 221)
Changement de la provision pour moins-value ¹	6 852	–	6 852	6 154
Total	5 295	1 982	7 277	6 229
¹ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.				

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)	2026	2025
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	2 171	1 684
Régime de retraite des fonctionnaires ²	672	424
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ²	286	299
Healthcare of Ontario Pension Plan ³	1 791	1 684
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan ⁴	280	307
Régime de retraite des juges provinciaux ²	95	82
Total – Prestations de retraite	5 295	4 480
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	1 982	1 749
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁵	7 277	6 229

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du RRFP, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et classées dans Avantages sociaux et prestations de retraite dans le poste Secrétariat du Conseil du Trésor à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de la province, un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels, compte tenu de la structure de financement de chaque régime. L'obligation au titre des prestations et les actifs des régimes de retraite du RREO et du SEFPO excluent les employeurs non consolidés par la province.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires a été converti en convention de retraite le 1^{er} janvier 2022, permettant de verser des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la contribution et les prestations prévues par le RRFP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario administre la convention de retraite et ses actifs et en surveille les investissements. Les charges et le passif de ces régimes sont inclus dans les charges et le passif des prestations de retraite déclarés dans les tableaux précédents.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de la province. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. La province comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'elle n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRFP	SEFPO	HOOPP	CAATPP	RRJP
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2025						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	5,50 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ¹	6,65 %	7,06 %	4,09 %	7,47 %	9,22 %	4,55 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2025						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	135 983	36 841	12 898	62 986	11 289	563
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	134 727	36 593	13 121	62 358	10 625	560
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	2 184	1 282	324	1 777	297	74
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 982	644	311	1 455	297	9
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	4 146	1 989	663	1 930	340	78
Nombre de participants actifs (approximatif)	186 000	52 971	51 796	308 000	39 977	306
Âge moyen des participants actifs	45,0	44,3	43,4	42,0	46,9	56,4
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	13,6	11,2	12,2	11,7	14,7	12,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	160 000	42 409	44 385	196 000	22 446	380
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2024						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	3,00 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	6,25 %	5,50 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite ¹	9,31 %	8,00 %	9,42 %	9,46 %	16,38 %	7,04 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2024						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	129 515	34 261	12 723	59 090	10 349	545
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	128 049	35 436	12 659	59 434	9 764	540
Cotisations des employeurs ⁴ (en millions de dollars)	1 695	860	328	1 685	332	73
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	2 099	617	322	1 379	332	7
Versements de prestations ¹ (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 986	1 922	651	1 845	321	77
Nombre de participants actifs (approximatif)	185 000	52 288	50 352	292 000	39 689	291
Âge moyen des participants actifs	44,9	44,8	43,6	42,0	46,9	57,1
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	13,9	11,1	12,1	11,6	14,2	11,6
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	158 000	41 997	43 824	187 000	19 743	369

¹ Les chiffres peuvent différer des rendements publiés par le régime de retraite en raison des meilleures estimations de la province.

² Compte tenu de la quote-part de la province, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par l'Ontario. La quote-part des risques assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2024-2025); en vertu du RRFP, 100 % (100 % en 2024-2025); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2024-2025); en vertu du HOOPP, 47,7 % (48,0 % en 2024-2025); en vertu du CAATPP, 39,8 % (40,5 % en 2024-2025); et en vertu du RRJP, 100 % (100 % en 2024-2025).

³ Au 31 décembre 2025, les actifs des régimes de retraite comprenaient des obligations et des titres d'une valeur de 16 324 millions de dollars émis par la province (18 818 millions de dollars en 2024-2025).

⁴ Cotisations patronales versées durant l'exercice de la province. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRFP englobent des paiements spéciaux de 639 millions de dollars (294 millions de dollars en 2024-2025).

⁵ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRFP et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 9,4 milliards de dollars au 31 mars 2026 (9,3 milliards de dollars en 2024-2025), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2025-2026, qui s'élèvent à 305 millions de dollars (307 millions de dollars en 2024-2025), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2025-2026 est de 4,8 % (4,6 % en 2024-2025). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2025-2026 se situe entre 2,75 % et 5,41 % (entre 2,75 % et 5,00 % en 2024-2025). La durée moyenne estimative du reste de la carrière des employés pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite est de 13,4 années (13,8 années en 2024-2025).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, selon le cas, la province verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 4,0 milliards de dollars au 31 mars 2026 (3,4 milliards de dollars en 2024-2025), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,7 milliard de dollars en 2025-2026 (1,4 milliard de dollars en 2024-2025), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 4,15 % en 2025-2026 (4,25 % en 2024-2025). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2025-2026 se situe entre 3,50 % et 5,10 % (entre 2,72 % et 5,37 % en 2024-2025).

7. Autres passifs

Autres passifs		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2026	2025
Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations	4 546	4 348
Passif au titre des sites contaminés	2 785	2 585
Autres passifs au titre des régimes de retraite	147	145
Autres fonds et passifs	2 035	2 291
Total	9 513	9 369

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations

La province enregistre les passifs lorsqu'elle est légalement obligée d'engager des coûts pour mettre hors service une immobilisation corporelle. Un passif de 4,5 milliards de dollars au 31 mars 2026 (4,3 milliards de dollars en 2024-2025) a été enregistré pour les activités liées à cette obligation compte tenu d'une estimation du coût de ces activités.

Une partie importante des obligations de mise hors service d'immobilisations découle de l'enlèvement et de l'évacuation de substances désignées, telles que l'amiante, des immeubles provinciaux, ainsi que des activités de fermeture et d'après-fermeture des sites d'enfouissement de déchets solides. Au moment de consigner le passif pour les immobilisations faisant l'objet d'une utilisation productive, les coûts et les changements subséquents à l'estimation sont capitalisés et amortis sur la durée de vie utile prévue de l'actif. Pour les immobilisations qui ne sont pas utilisées à des fins productives, ces coûts sont comptabilisés en charges.

Pour évaluer le passif lié à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles provinciaux, des rapports d'évaluation comprenant le genre et la quantité des substances sont utilisés en fonction de l'expérience et de l'avis d'experts pour déterminer le coût du retrait de la substance. Dans le cas des immeubles n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation, une estimation est faite en fonction d'immeubles semblables jusqu'à ce que des données plus précises soient disponibles.

Pour évaluer le passif lié aux déchets solides, les plans de fermeture des lieux sont utilisés pour évaluer les coûts de fermeture et d'après-fermeture. Avant qu'un plan de fermeture ne soit approuvé, des renseignements sur le site sont utilisés pour prévoir les activités qui seront nécessaires pour fermer, entretenir et surveiller le site, compte tenu de l'expérience liée à d'autres sites ainsi que de l'état du site et de son contenu selon un contrôle et un rapport opérationnels. Le coût de ces activités, dont le plafonnement et la surveillance des eaux souterraines, est établi au moyen de taux déterminés par l'expérience et les avis d'experts.

La province actualise les obligations importantes assorties de projections fiables des liquidités, qui sont évaluées en utilisant la valeur actuelle des liquidités futures, sinon elles sont consignées au coût actuel. Le taux d'actualisation utilisé correspond aux risques propres à la mise hors service et à l'entité qui règlera le passif. Par la suite, l'accroissement du passif actualisé attribuable au passage du temps est consigné en tant que charge en cours d'exercice. Pendant l'exercice, dans le cas des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui ont utilisé la valeur actualisée pour mesurer le passif, le taux d'actualisation se situait entre 2,5 % et 5,3 % (2,6 % et 4,7 % en 2024-2025).

Un rapprochement des valeurs comptables regroupées au début et à la fin des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présenté ci-dessous :

Passifs liés aux obligations de mise hors service d'immobilisations		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2026	2025
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'exercice	4 348	4 296
Passifs engagés pendant l'exercice	27	30
Hausse des passifs selon les changements dans l'estimation des passifs ¹	223	120
Augmentation des passifs due à la désactualisation ²	21	21
Réévaluation et autres redressements	(6)	(37)
Passifs réglés pendant l'année	(67)	(82)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'exercice³	4 546	4 348

¹ Témoigne de changements dans les flux de trésorerie prévus et le taux d'actualisation.

² Augmentation de la valeur comptable d'un passif en raison du passage du temps dans le cas des obligations que la province a actualisées.

³ Au 31 mars 2026, environ 87 % (87 % en 2024-2025) des passifs liés aux obligations de mise hors service avaient trait à l'amiante et à d'autres substances désignées dans les immeubles, le reste étant surtout lié aux sites d'enfouissement des déchets solides.

Passif au titre des sites contaminés

La province fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 2,8 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars en 2024-2025) pour 279 sites (277 sites en 2024-2025) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites. Les efforts déployés constamment par la province pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de la province au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où leur contamination est probable et mesurable.

La Province actualise les passifs importants liés aux sites contaminés présentant des projections fiables des flux de trésorerie sur une longue période; autrement, ils sont consignés au coût actuel, sans actualisation. Le taux d'actualisation correspond aux risques propres au passif pour les sites contaminés. Par la suite, l'accroissement du passif actualisé attribuable à l'écoulement du temps est consigné en tant que charge de désactualisation en cours d'exercice. Le taux d'actualisation applicable au site contaminé en question était de 2,8 % et les flux de trésorerie non actualisés s'élevaient à 1,5 milliard de dollars.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux comptes des avantages sociaux supplémentaires des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et au Régime de retraite complémentaire des juges associés.

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

8. Placements de portefeuille

Placements de portefeuille				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
		2026		2025
	Coût/ Coût après amortissement	Juste valeur	Valeur comptable	Valeur comptable
Obligations	9 171	2 898	12 069	9 067
Plus : Obligations achetées aux termes de prises en pension de titres	12 380	2	12 382	16 876
Moins : Obligations vendues aux termes de pensions sur titres	(1 872)	–	(1 872)	(1 831)
Total des obligations	19 679	2 900	22 579	24 112
Dépôts et certificats de placement garanti	3 998	1 554	5 552	4 901
Autres ¹	729	3 036	3 765	3 288
Total des placements de portefeuille	24 406	7 490	31 896	32 301

¹ Comprend les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif dont la valeur marchande est de 649 millions de dollars (640 millions de dollars en 2024-2025).

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle la province vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

La valeur comptable des autres placements de portefeuille consiste principalement en 2,6 milliards de dollars de fonds communs (2,2 milliards de dollars en 2024-2025) et en 0,8 milliard de dollars de titres de capitaux propres (0,8 milliard de dollars en 2024-2025).

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles

Au 31 mars

(en millions de dollars)

	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2026	2025
Coût								
Solde d'ouverture	25 048	129 125	73 756	18 499	12 060	15 525	274 013	251 319
Ajouts	2 635	12 244	6 177	1 074	1 332	2 238	25 700	24 545
Cessions	(24)	(297)	(1 130)	(417)	(776)	(221)	(2 865)	(1 946)
Réévaluation	–	183	9	–	–	9	201	95
Solde de clôture	27 659	141 255	78 812	19 156	12 616	17 551	297 049	274 013
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	50 962	19 157	13 959	7 836	4 333	96 247	89 688
Ajouts	–	3 903	2 336	1 005	1 114	525	8 883	8 347
Cessions	–	(224)	(1 080)	(392)	(764)	(107)	(2 567)	(1 788)
Solde de clôture	–	54 641	20 413	14 572	8 186	4 751	102 563	96 247
Valeur comptable nette								
2026	27 659	86 614	58 399	4 584	4 430	12 800	194 486	–
2025	25 048	78 163	54 599	4 540	4 224	11 192	–	177 766

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles, pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les améliorations des terres dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amorties. Les terrains ne comprennent pas les terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2026, les biens en construction avaient une valeur totale de 50,0 milliards de dollars (51,6 milliards de dollars en 2024-2025). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2025-2026 est de 1 404 millions de dollars (1 221 millions de dollars en 2024-2025). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 1 073 millions de dollars (1 019 millions de dollars en 2024-2025), et leur amortissement cumulé est de 549 millions de dollars (506 millions de dollars en 2024-2025).

La valeur comptable pour l'exercice 2025-2026 inclut une dépréciation de 504 millions de dollars sur les biens en construction chez Metrolinx en lien avec les équipements de signalisation.

La charge d'amortissement de l'exercice 2025-2026 a totalisé 8,9 milliards de dollars (8,3 milliards de dollars en 2024-2025).

10. Entente sur le tabac

Le 6 mars 2025, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé un accord de règlement de 32,5 milliards de dollars au Canada en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, à la suite de plusieurs poursuites judiciaires contre trois grands fabricants de tabac, ce qui comprend l'indemnisation pour les coûts des soins de santé liés au tabagisme engagés par les gouvernements provinciaux et territoriaux. La province a droit à environ 7,1 milliards de dollars en vertu de cet accord. La valeur actualisée nette de la créance pour la part de la province est de 1,7 milliard de dollars (3,4 milliards de dollars en 2024-2025), calculée selon un taux d'actualisation qui tient compte du taux de rendement prévu par la province et des risques propres à la transaction liés à cette créance, tels que l'incertitude des paiements qui dépendent de la rentabilité à long terme des entreprises.

Le 29 août 2025, la province a reçu un paiement initial de 1,9 milliard de dollars de la part des fabricants de tabac, conformément aux stipulations énoncées dans l'accord de règlement conclu le 6 mars 2025. Les 5,2 milliards de dollars restants seront versés sous forme de paiements annuels échelonnés sur les 30 prochaines années environ, calculés en fonction d'un pourcentage du revenu après impôt des fabricants de tabac, jusqu'à ce que le montant total soit payé.

11. Passifs éventuels

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par le gouvernement au 31 mars 2026 s'établissait à 2,6 milliards de dollars (1,8 milliard de dollars en 2024-2025). Les emprunts garantis en cours s'élevaient à 1,8 milliard de dollars au 31 mars 2026 (0,6 milliard de dollars en 2024-2025).

Garanties d'emprunt Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026		2025	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Agroentreprise	206	122	206	86
Finances	945	647	1 001	286
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	813	800	—	—
Affaires municipales et Logement	15	15	15	15
	1 979	1 584	1 222	387
Entités consolidées				
Hydro One Limited	252	—	240	—
	252	—	240	—
Organismes du secteur parapublic	342	180	340	186
Total	2 573	1 764	1 802	573

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), la province est tenue d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, le gouvernement garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, la province a droit à l'excédent.

OPG est tenue de constituer une garantie financière jugée acceptable par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) afin de respecter les conditions de son autorisation d'exploitation d'une installation nucléaire. Cette exigence est satisfaite, en partie, grâce à une entente conclue entre la CCSN, la province et OPG qui donne à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Créances exigibles de la Couronne

Parmi les créances exigibles de la Couronne, 66 (69 en 2024-2025) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces créances découlent de poursuites judiciaires ou de menaces de poursuites judiciaires, en cours ou imminentes, concernant les droits issus de traités et les revendications territoriales des peuples autochtones, des inexécutions de contrats, des dommages subis par des personnes, de la négligence et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que la province devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.

Sites contaminés

La province a relevé au total 151 sites (155 en 2024-2025) dont les coûts de nettoyage connexes pourraient être de la responsabilité de la province. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites, ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Pour 106 de ces sites (110 en 2024-2025), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 383 millions de dollars (389 millions de dollars en 2024-2025).

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est également chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées pour les années d'imposition de 2008 et avant. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que la province devra assumer.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 57 revendications territoriales pour 2025-2026 (58 en 2024-2025) sont en cours de négociation ou en cours d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Assurance-dépôts des caisses populaires et des credit unions

Si des caisses populaires et des credit unions connaissent des difficultés financières, le gouvernement peut leur offrir du soutien. Conformément à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts qui protège les dépôts des déposants des credit unions et des caisses populaires en plus de fournir un soutien financier à ces institutions. Les déposants des caisses populaires et des credit unions bénéficient d'une protection qui couvre les dépôts admissibles à hauteur de 250 000 \$, ainsi que la totalité des dépôts assurables dans les comptes enregistrés auprès de chaque caisse populaire et credit union membre. L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers dispose d'un crédit rotatif de 2,0 milliards de dollars auprès de l'Office ontarien de financement afin d'atténuer d'éventuels risques de liquidité dans le secteur des credit unions et des caisses populaires de l'Ontario, y compris les situations où un ou plusieurs établissements pourraient avoir besoin d'un soutien financier supérieur à celui qu'offre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts. La facilité de crédit a été mise en place le 19 décembre 2023 pour une période d'un an, avec des options de reconduction pour deux années supplémentaires au maximum. Les première et deuxième options de reconduction ont été exercées respectivement le 10 décembre 2024 et le 26 novembre 2025. Les intérêts sont calculés au taux des bons du Trésor de l'Ontario à trois mois majoré de 0,79 %, composé trimestriellement. Aucun montant n'avait été prélevé sur ce crédit au 31 mars 2026 (0 \$ au 31 mars 2025).

Autres éventualités

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 1 750 millions de dollars (1 708 millions de dollars, chiffres retraités de 2024-2025), dont des éléments tels que des lettres de crédit et des marges de crédit pour les autres entités consolidées. Le chiffre comparatif de 2024-2025 a été retraité afin d'inclure une éventualité qui figurait précédemment sous les obligations contractuelles.

12.a. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles			Paiements minimums exigés en :					
Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	Chiffres retraités ² de 2025	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et après
Paiements de transfert	37 485	37 543	12 333	3 621	2 789	1 573	1 697	15 472
Contrats de partenariats public-privé ¹	47 017	41 932	3 106	3 837	4 304	3 777	4 529	27 464
Ontario Power Generation	5 520	3 667	1 630	563	342	372	378	2 235
Baux	5 130	4 483	760	634	515	401	304	2 516
Contrats de construction	13 220	9 187	5 926	2 826	1 537	638	483	1 810
Autres	34 709	28 644	23 636	1 608	1 287	1 023	1 044	6 111
Total des obligations contractuelles	143 081	125 456	47 391	13 089	10 774	7 784	8 435	55 608

¹ En 2026, la majorité des contrats de partenariats public-privé concernent des projets liés à Metrolinx (soit 47 %, et 65 % en 2024-2025) et aux hôpitaux (soit 38 %, et 20 % en 2024-2025). Dans certains contrats de partenariats public-privé, les paiements annuels de services qui représentent les coûts d'exploitation et d'entretien sont indexés sur l'inflation.

² Les chiffres de 2025 ont été retraités afin d'exclure les paiements de transfert et autres contrats qui avaient été pris en compte en 2024-2025.

Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b. Droits contractuels

Droits contractuels								
Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	Chiffres retraités ¹ de 2025	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et après
Paiements de transfert	9 160	12 557	5 872	1 496	594	594	600	4
Redevances/Permis et licences	33	27	29	1	1	1	1	–
Baux	1 714	1 028	113	108	95	92	89	1 217
Contrats de construction	3 429	4 041	677	837	577	451	357	530
Autres	85	126	76	2	1	–	–	6
Total des droits contractuels	14 421	17 779	6 767	2 444	1 268	1 138	1 047	1 757

¹ Les chiffres de 2025 ont été retraités afin d'inclure les contrats de paiements de transfert et les contrats de construction qui avaient été omis pour 2024-2025.

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces (voir la note 5). Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à la province des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. La province a constaté 27,4 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2025-2026 (26,9 millions de dollars en 2024-2025). Il n'est pas possible d'évaluer les paiements de redevances pour 2027 dans la mesure où ils sont fonction de pourcentages de divers revenus admissibles de Teranet, tels que les revenus de produits à valeur ajoutée, les revenus d'enregistrement et les revenus de services accessoires.

La province a conclu des contrats ou des accords légalement contraignants qui lui permettent de percevoir des redevances ou des droits de licence et de permis en échange de l'autorisation accordée aux exploitants industriels d'extraire des ressources naturelles en Ontario (énergie hydroélectrique, coupe de bois de la Couronne, ressources pétrolières extracôtières et matériaux d'agrégat, comme du sable et du gravier) en vertu de la législation provinciale. Les redevances pour 2026 et les années suivantes n'ont pu être estimées, car elles sont fondées sur des volumes inconnus de ressources exploitées.

13. Fiducies sous administration

Les fiducies sous administration énumérées ci-dessous ne sont pas incluses dans les états financiers consolidés de la province.

Le Bureau du tuteur et curateur public (BTCP) de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance dans la province.

L'information financière résumée provenant des états financiers consolidés les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers du BTCP ont été préparés conformément aux IFRS.

Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)		
	2026	2025¹
Actif	3 634	3 335
Passif	149	130
Solde du fonds	3 485	3 205

¹ Les Comptes publics 2024-2025 comprenaient les soldes des fonds de la WSIB au 31 décembre 2024. Les soldes constatés pour l'actif, le passif et l'actif net s'élevaient respectivement à 41 774 \$, 34 933 \$ et 6 841 \$; le solde des fonds attribuables aux intervenants de la WSIB s'établissait à 6 620 \$ et le solde des fonds, à zéro.

Au cours de l'exercice, la province a réévalué sa convention comptable en fonction de l'application de la définition d'une fiducie sous administration. La province a déterminé que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) ne correspondait plus à la définition d'une fiducie sous administration. Par conséquent, les informations la concernant n'apparaissent plus dans la présente note en raison de ce changement de convention comptable. La province continuera d'exercer une surveillance sur la WSIB afin de s'assurer que celle-ci remplit le mandat que lui confère la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions ainsi que les organismes sans but lucratif gouvernementaux. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de la province, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec la province. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de la province sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

La province a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2025-2026, il n'y a eu aucune opération entre apparentés d'une valeur considérablement différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

En octobre 2025, le Fonds ontarien pour la construction (FOC) a conclu une entente d'engagement de participation avec le Fonds de croissance du Canada et OPG afin de financer le Projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington (PNCND), qui sera détenu et exploité majoritairement par OPG. Dans le cadre de cette entente, le FOC s'est engagé à investir jusqu'à 1 milliard de dollars, ce qui représente une participation de 7,5 % dans le PNCND. En avril 2026, BOF DNNP Limited, filiale en propriété exclusive du FOC, a fourni un premier apport en capital de 195 millions de dollars au PNCND.

16. Changements à la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et la province ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de la province. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds dans l'état consolidé des gains et pertes de réévaluation. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds de l'ONFA ont donné lieu à des gains non réalisés de 535 millions de dollars en 2025-2026 (195 millions de dollars en 2024-2025), ce qui s'est traduit par une augmentation des participations dans des entreprises publiques. Il en a résulté une diminution correspondante de la dette nette et une augmentation des gains de réévaluation.

17. Modifications comptables et reclassements connexes

Les tableaux suivants résument les effets des changements comptables et des reclassements connexes pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.

A. Impôt-santé des employeurs

Depuis le 1^{er} avril 2025, les soldes des revenus et des charges interentités au titre de l'impôt-santé des employeurs sont éliminés lors de la consolidation, sans incidence sur le déficit annuel. Les résultats réels comparatifs pour 2024-2025 et le budget 2025-2026 ont été retraités afin de tenir compte de cette modification dans les états financiers consolidés.

B. Reclassement

En raison de réorganisations et de transferts de programmes, les résultats par secteur pour le budget de 2025 et les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin d'être présentés sur la même base que ceux de l'exercice en cours.

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Montants constatés 2024-2025	A	B	Chiffres retraités 2024-2025
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	55 701	–	–	55 701
Taxe de vente	39 363	–	–	39 363
Impôt des sociétés	27 757	–	–	27 757
Impôt-santé des employeurs	9 061	(1 216)	–	7 845
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 887	–	–	5 887
Contribution-santé de l'Ontario	5 221	–	–	5 221
Taxes sur l'essence et les carburants	2 233	–	–	2 233
Autres impôts et taxes	6 294	–	–	6 294
Total des impôts et taxes	151 517	(1 216)	–	150 301
Transferts du gouvernement du Canada	36 633	–	–	36 633
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	14 710	–	–	14 710
Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques	7 465	–	–	7 465
Revenus d'intérêt et de placements	2 786	–	–	2 786
Autres	13 050	–	–	13 050
Total des revenus	226 161	(1 216)	–	224 945
Charges				
Santé	91 631	(440)	(278)	90 913
Éducation	40 059	(510)	(29)	39 520
Services à l'enfance et services sociaux	20 736	(23)	(187)	20 526
Intérêt et autres frais de service de la dette	15 122	–	–	15 122
Éducation postsecondaire	14 146	(68)	24	14 102
Justice	7 224	(75)	(68)	7 081
Autres programmes	38 333	(100)	538	38 771
Total des charges	227 251	(1 216)	–	226 035
Réserve	–	–	–	–
Déficit annuel	(1 090)	–	–	(1 090)

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2025-2026	A	B	Budget 2025-2026 reclassé
Revenus				
Impôt sur le revenu des particuliers	57 811	–	–	57 811
Taxe de vente	40 073	–	–	40 073
Impôt des sociétés	25 980	–	–	25 980
Impôt-santé des employeurs	9 466	(1 263)	–	8 203
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 853	–	–	5 853
Contribution-santé de l'Ontario	5 366	–	–	5 366
Taxes sur l'essence et les carburants	2 186	–	–	2 186
Autres impôts et taxes	6 967	–	–	6 967
Total des impôts et taxes	153 702	(1 263)	–	152 439
Transferts du gouvernement du Canada	38 846	–	–	38 846
Droits, dons et autres revenus des organismes du secteur parapublic	10 852	–	–	10 852
Revenus tirés des participations dans des entreprises publiques	6 317	–	–	6 317
Revenus d'intérêt et de placements	1 953	–	–	1 953
Autres	8 217	–	–	8,217
Total des revenus	219 887	(1 263)	–	218 624
Charges				
Santé	91 131	(501)	–	90 630
Éducation	42 720	(500)	–	42 220
Services à l'enfance et services sociaux	20 359	(19)	–	20 340
Intérêt et autres frais de service de la dette	16 198	–	–	16 198
Éducation postsecondaire	12 986	(59)	–	12 927
Justice	6 743	(78)	–	6 665
Autres programmes	42 360	(106)	–	42 254
Total des charges	232 497	(1 263)	–	231 234
Réserve	2 000	–	–	2 000
Déficit annuel	(14 610)	–	–	(14 610)

C. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2025-2026.

Annexes afférentes aux états financiers consolidés

Annexe 1	Revenus par source	107
Annexe 2	Revenus par secteur	109
Annexe 3	Charges par secteur	111
Annexe 4	Charges par ministère	113
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	114
Annexe 6	Débiteurs	114
Annexe 7	Prêts en cours	115
Annexe 8	Organismes publics	117
Annexe 9	Entreprises publiques	122
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic	125
Annexe 11	Charges payées d'avance et autres actifs non financiers	125

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

	Budget 2025-2026	Chiffres réels 2025-2026	Chiffres réels retraités (note 17) 2024-2025
(en millions de dollars)			
Impôts et taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	57 811	57 002	55 701
Taxe de vente	40 073	39 317	39 363
Impôt des sociétés	25 980	28 278	27 757
Impôt-santé des employeurs	8 203	8 335	7 845
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 853	5 982	5 887
Contribution-santé de l'Ontario	5 366	5 158	5 221
Droits de cession immobilière	3 875	3 393	3 736
Taxe sur l'essence	1 664	1 741	1 719
Paiements tenant lieu d'impôts (électricité)	634	844	54
Taxe sur le tabac	667	683	693
Taxe sur les carburants	522	522	514
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	388	465	530
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	376	412	390
Autres impôts et taxes	1 027	879	891
	152 439	153 011	150 301
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	21 332	21 381	20 363
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 794	6 810	6 611
Apprentissage et garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada	4 248	4 071	2 800
Priorités partagées en santé	1 056	1 071	1 204
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 055	937	1 124
Transferts directs aux organismes du secteur parapublic	509	715	691
Entente sur le développement du marché du travail	643	675	641
Paiements de péréquation fiscale	546	546	576
Vieillir dans la dignité	462	464	464
Entente sur le bien-être des Indiens	327	360	338
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	279	280	280
Apprentissage et garde des jeunes enfants	220	224	210
Stratégie nationale visant les médicaments pour le traitement des maladies rares	178	178	178
Expansion du bilinguisme	147	159	151
Logement social	133	132	173
Aide juridique – Droit criminel	80	80	77
Système de justice pénale pour les adolescents	67	68	68
Partenariat canadien pour une agriculture durable	59	53	69
Autres	711	912	615
	38 846	39 116	36 633

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2025-2026	Chiffres réels 2025-2026	Chiffres réels retraités (note 17) 2024-2025
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	10 852	11 953	14 710
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	6 317	7 719	7 465
Revenus d'intérêt et de placements¹	1 953	2 148	2 786
Autres			
Autres droits et permis	1 561	1 659	1 601
Ventes et locations	1 964	1 597	1 630
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules	1 242	1 201	1 232
Remaniement des services locaux	503	458	436
Redevances	309	292	297
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	313	275	261
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	44	43	40
Divers	2 281	3 858	7 553
	8 217	9 383	13 050
Total des revenus	218 624	223 330	224 945

¹ Comprend 354 millions de dollars de revenus de placements (484 millions de dollars en 2024-2025) et 276 millions de dollars de revenus d'intérêt (410 millions de dollars en 2024-2025) provenant d'organismes du secteur parapublic.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Éducation postsecondaire ⁵	
	Chiffres retraités (note 17) 2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	Chiffres retraités (note 17) 2026	Chiffres retraités (note 17) 2025
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Revenus								
Revenus fiscaux (Annexe 1)	—	—	—	—	—	—	—	—
Transferts du gouvernement du Canada (Annexe 1)	2 408	2 531	4 451	3 157	621	529	177	168
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	6 287	6 812	1 867	1 917	100	102	4 435	6 663
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	—	—	—	—	—	—	—	—
Revenus d'intérêt et de placements (Annexe 1)	459	519	108	156	4	5	155	238
Autres (Annexe 1)	1 103	1 362	175	96	141	271	133	270
Total partiel	10 257	11 224	6 601	5 326	866	907	4 900	7 339
Redressements¹	(338)	(308)	(110)	(133)	(31)	(27)	(310)	(340)
Total	9 919	10 916	6 491	5 193	835	880	4 590	6 999

¹ Les redressements correspondent à l'élimination des soldes intersecteurs afin d'obtenir les totaux post-consolidation.

² Les activités du segment Santé sont liées au système de soins de santé de l'Ontario. Cela comprend la prestation de soins médicaux, hospitaliers et préventifs, ainsi que d'autres services liés à la santé, comme des laboratoires et des installations de diagnostic. En font également partie des activités liées à la surveillance de la conformité et au soutien du fonctionnement, du développement et de la viabilité du système de soins de longue durée de la province. Englobe le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Le segment Éducation englobe les activités liées à la surveillance des systèmes d'éducation financés par les fonds publics de l'Ontario (anglais, français et catholique), de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la 12^e année, ainsi que du système de garde d'enfants, au moyen de lois, de politiques et de modèles de financement. Englobe le ministère de l'Éducation.

⁴ Le segment Services à l'enfance et services sociaux comprend les activités liées au financement, à la conception et à la prestation de programmes et de services visant à protéger et à soutenir la population de l'Ontario en période de besoin. Englobe le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Le segment Éducation postsecondaire comprend les activités liées à la surveillance du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et au soutien de la recherche et de l'innovation. Englobe le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur (suite)

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Redressements ¹		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025
Revenus								
Revenus fiscaux (Annexe 1)	–	–	154 097	151 415	(1 086)	(1 114)	153 011	150 301
Transferts du gouvernement du Canada (Annexe 1)	258	247	31 201	30 001	–	–	39 116	36 633
Droits, dons et autres revenus provenant d'organismes du secteur parapublic (Annexe 10)	–	–	–	–	(736)	(784)	11 953	14 710
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	284	219	7 435	7 246	–	–	7 719	7 465
Revenus d'intérêt et de placements (Annexe 1)	15	17	1 407	1 851	–	–	2 148	2 786
Autres (Annexe 1)	1 417	4 742	7 319	7 155	(905)	(846)	9 383	13 050
Total partiel	1 974	5 225	201 459	197 668				
Redressements¹	–	–	(1 938)	(1 936)	(2 727)	(2 744)		
Total	1 974	5 225	199 521	195 732			223 330	224 945

⁶ Le segment Justice englobe les activités liées à l'administration et à la prestation de services de justice dans toutes les collectivités de l'Ontario. Cela comprend la prestation de services judiciaires en matière pénale, civile et familiale, ainsi que la prestation de services juridiques aux ministères, organismes, conseils et commissions de la province. Cela inclut également l'établissement de normes pour les services policiers et les pompiers à l'échelle de l'Ontario, la supervision, le soutien aux initiatives de prévention de la criminalité à l'échelle locale et provinciale, ainsi que la gestion d'un système correctionnel pour adultes. Englobe le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général.

⁷ Le segment Autre englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Agroentreprise; Affaires civiques et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie et Mines; Protection civile et Intervention en cas d'urgence; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles; Développement et croissance économique du Nord; Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement; Affaires rurales; Services aux aînés et Accessibilité; Sport; Tourisme, Culture et Jeux; Transports; celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régie interne et des Bureaux du corps exécutif, ainsi que les activités liées à la gestion des investissements de la province qui ne peuvent être attribuées à aucune des classifications sectorielles décrites.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services à l'enfance et		Éducation postsecondaire ⁵		Justice ⁶	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025
Charges										
Paiements de transfert	43 999	40 696	6 497	5 183	19 018	18 337	7 739	6 312	922	886
Traitements et salaires	25 418	24 188	23 408	22 363	1 196	1 200	3 162	3 556	3 885	3 613
Services	9 047	8 029	2 177	2 233	803	731	1 187	2 215	1 440	1 184
Intérêt et autres frais de service de la dette	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures et équipement	9 287	8 881	2 415	2 281	55	59	361	419	323	297
Avantages sociaux	4 660	4 446	3 796	4 015	269	265	442	476	545	524
Amortissement des immobilisations corporelles	2 475	2 312	1 961	1 926	30	34	453	441	79	50
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	2 414	2 275	2 431	2 004	36	35	294	331	116	100
Transports et communications	271	269	4	4	44	44	53	68	155	131
Coûts des contrats d'achat d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	498	480	151	90	287	140	404	454	512	968
Total partiel	98 069	91 576	42 840	40 099	21 738	20 845	14 095	14 272	7 977	7 753
Redressements¹	(572)	(663)	(529)	(579)	(351)	(319)	(157)	(170)	(754)	(672)
Total	97 497	90 913	42 311	39 520	21 387	20 526	13 938	14 102	7 223	7 081

¹ Les redressements correspondent à l'élimination des soldes intersecteurs afin d'obtenir les totaux post-consolidation.

² Les activités du segment Santé sont liées au système de soins de santé de l'Ontario. Cela comprend la prestation de soins médicaux, hospitaliers et préventifs, ainsi que d'autres services liés à la santé, comme des laboratoires et des installations de diagnostic. En font également partie des activités liées à la surveillance de la conformité et au soutien du fonctionnement, du développement et de la viabilité du système de soins de longue durée de la province. Englobe le ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Le segment Éducation englobe les activités liées à la surveillance des systèmes d'éducation financés par les fonds publics de l'Ontario (anglais, français et catholique), de l'éducation de la petite enfance jusqu'à la 12^e année, ainsi que du système de garde d'enfants, au moyen de lois, de politiques et de modèles de financement. Englobe le ministère de l'Éducation.

⁴ Le segment Services à l'enfance et services sociaux comprend les activités liées au financement, à la conception et à la prestation de programmes et de services visant à protéger et à soutenir la population de l'Ontario en période de besoin. Englobe le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Le segment Éducation postsecondaire comprend les activités liées à la surveillance du système d'éducation postsecondaire de l'Ontario et au soutien de la recherche et de l'innovation. Englobe le ministère des Collèges et Universités, de l'Excellence en recherche et de la Sécurité.

⁶ Le segment Justice englobe les activités liées à l'administration et à la prestation de services de justice dans toutes les collectivités de l'Ontario. Cela comprend la prestation de services judiciaires en matière pénale, civile et familiale, ainsi que la prestation de services juridiques aux ministères, organismes, conseils et commissions de la province. Cela inclut également l'établissement de normes pour les services policiers et les pompiers à l'échelle de l'Ontario, la supervision, le soutien aux initiatives de prévention de la criminalité à l'échelle locale et provinciale, ainsi que la gestion d'un système correctionnel pour adultes. Englobe le ministère du Procureur général et le ministère du Solliciteur général.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur (suite)

Secteurs	Autres ⁷		Intérêts et autres frais de service de la dette ⁸		Redressements ¹		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025	2026	Chiffres retraités (note 17) 2025
Charges								
Paielements de transfert	19 539	21 951	–	–	(880)	(883)	96 834	92 482
Traitements et salaires	5 019	4 594	–	–	–	–	62 088	59 514
Services	4 770	4 427	–	–	(501)	(522)	18 923	18 297
Intérêt et autres frais de service de la dette	–	–	15 451	15 122	–	–	15 451	15 122
Fournitures et équipement	389	363	–	–	–	(19)	12 830	12 281
Avantages sociaux	512	579	–	–	(1 086)	(1 113)	9 138	9 192
Amortissement des immobilisations corporelles	3 885	3 584	–	–	–	–	8 883	8 347
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	1 986	1 484	–	–	–	–	7 277	6 229
Transports et communications	278	366	–	–	(2)	–	803	882
Coûts des contrats d'achat d'électricité	43	40	–	–	–	–	43	40
Autres	2 473	1 724	–	–	(259)	(207)	4 066	3 649
Total partiel	38 894	39 112	15 451	15 122				
Redressements¹	(365)	(341)	–	–	(2 728)	(2 744)		
Total	38 529	38 771	15 451	15 122			236 336	226 035

⁷ Le segment Autre englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Agroentreprise; Affaires civiques et Multiculturalisme; Développement économique, Création d'emplois et Commerce; Énergie et Mines; Protection civile et Intervention en cas d'urgence; Environnement, Protection de la nature et Parcs; Finances; Affaires francophones; Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations; Infrastructure; Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences; Affaires municipales et Logement; Richesses naturelles; Développement et croissance économique du Nord; Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement; Affaires rurales; Services aux aînés et Accessibilité; Sport; Tourisme, Culture et Jeux; Transports; celles du Secrétariat du Conseil du Trésor, de la Commission de régie interne et des Bureaux du corps exécutif, ainsi que les activités liées à la gestion des investissements de la province qui ne peuvent être attribuées à aucune des classifications sectorielles décrites.

⁸ Comprend les activités liées à la gestion de la dette de la province, 14 935 millions de dollars (14 552 millions de dollars en 2024-2025) et les intérêts et les autres frais de service de la dette des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire : les hôpitaux, 420 millions de dollars (438 millions de dollars en 2024-2025); les conseils scolaires, 70 millions de dollars (91 millions de dollars en 2024-2025); les collèges, 22 millions de dollars (36 millions de dollars en 2024-2025); et les sociétés d'aide à l'enfance, 4 millions de dollars (5 millions de dollars en 2024-2025). Les intérêts liés aux obligations de l'Ontario et aux bons du Trésor que la province a rachetés s'élèvent à 545 millions de dollars (674 millions de dollars en 2024-2025).

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2025-2026 ^{1,2}	Chiffres réels 2025-2026	Chiffres réels retraités (note 17) 2024-2025
Agriculture, Alimentation et Agroentreprise	1 048	1 098	896
Procureur général	2 252	2 633	2 867
Commission de régie interne	348	370	482
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	20 340	21 387	20 526
Citoyenneté et multiculturalisme	92	90	85
Collèges, Universités, Excellence en recherche et Sécurité	12 927	13 938	14 102
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	2 404	1 928	1 724
Éducation	40 487	40 140	37 836
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 733	2 171	1 684
Protection civile et Intervention d'urgence	66	275	47
Énergie et Mines	8 938	7 998	7 532
Environnement, Protection de la nature et Parcs	1 034	1 036	854
Bureaux du corps exécutif	78	81	73
Finances	1 601	1 462	4 394
Intérêt et autres frais de service de la dette	16 198	15 451	15 122
Fonds de partenariat avec les municipalités	563	579	535
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	43	40
Affaires francophones	11	14	13
Santé	87 098	93 883	87 637
Affaires autochtones et Réconciliation économique avec les Premières Nations	144	157	966
Infrastructure	3 670	3 334	2 868
Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences	2 096	1 639	1 814
Soins de longue durée	3 532	3 614	3 276
Affaires municipales et Logement	1 756	1 883	2 087
Richesses naturelles	869	1 054	1 003
Développement et croissance économique du Nord	805	884	762
Services au public et aux entreprises et Approvisionnement	1 697	1 618	1 659
Affaires rurales	19	10	7
Services aux aînés et Accessibilité	181	161	162
Solliciteur général	4 413	4 590	4 214
Sport	213	166	60
Tourisme, Culture et Jeux	1 893	1 933	1 833
Transports	7 801	8 437	7 267
Secrétariat du Conseil du Trésor	399	449	301
Avantages sociaux et prestations de retraite	1,528	1 830	1 307
Fonds de prévoyance ³	3 000	–	–
Total des charges	231 234	236 336	226 035

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2025 ont été reclassés. Voir la note 17b.

² La structure des ministères est conforme au budget de 2025.

³ Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Paiements de transfert	13 943	12 755
Intérêt et autres frais de service de la dette	4 799	4 923
Salaires et avantages sociaux	5 805	5 563
Autres ¹	20 186	21 686
Total des créditeurs et charges à payer	44 733	44 927

¹ Comprend 407 millions de dollars (425 millions de dollars en 2024-2025) pour les obligations découlant de contrats de location-acquisition.

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Impôts	7 240	8 649
Paiements de transfert ¹	1 226	957
Autres débiteurs ²	11 739	12 870
	20 205	22 476
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(2 283)	(1 928)
	17 922	20 548
Gouvernement du Canada	2 733	2 345
Total – Débiteurs	20 655	22 893

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer de 999 millions de dollars (855 millions de dollars en 2024-2025) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

² Sont exclus certains montants dus à la province correspondant aux prestations du programme Ontario au travail versées aux bénéficiaires par des partenaires externes chargés de la mise en œuvre de ce programme, ainsi qu'aux prestations du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées versées aux bénéficiaires ayant également reçu des prestations fédérales pendant la pandémie. En raison des activités de validation en cours et de l'incertitude liée aux estimations, il est impossible de présenter une estimation raisonnable à l'heure actuelle et, en conséquence, aucun montant n'a été consigné dans les présents états financiers consolidés.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 838 millions de dollars (719 millions de dollars en 2024-2025) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Entreprises publiques ¹	2 166	2 225
Municipalités ²	5 163	4 802
Étudiants ³	2 913	2 526
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	1 206	1 103
Universités ⁵	125	125
Autres ⁶	3 032	2 340
	14 605	13 121
Escomptes non amortis ⁷	(184)	(181)
Provision pour créances douteuses ⁸	(999)	(875)
Total – Prêts en cours	13 422	12 065

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 1,64 % à 5,40 % (1,64 % à 5,40 % en 2024-2025).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,00 % (6,00 % en 2024-2025).

³ La plupart des prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 6,11 % (6,00 % en 2024-2025).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 9,05 % (9,05 % en 2024-2025).

⁵ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 5,10 % en 2023-2024).

⁶ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 1,9 milliard de dollars (2 milliards de dollars en 2024-2025), des prêts à des fiduciaires de syndicats du secteur de l'électricité de 8 millions de dollars (27 millions de dollars en 2024-2025) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (245 millions de dollars en 2024-2025).

⁷ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux étudiants totalisant 52 millions de dollars (37 millions de dollars en 2024-2025) aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales de 128 millions de dollars (138 millions de dollars en 2024-2025) et autres prêts de 4 millions de dollars (6 millions de dollars en 2024-2025).

⁸ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 788 millions de dollars (767 millions de dollars en 2024-2025), aux prêts consentis aux universités de 0,5 million de dollars (0,5 million de dollars en 2024-2025), aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 210 millions de dollars (108 millions de dollars en 2024-2025).

Périodes de remboursement Au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2026	2025
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 540	899
2 ans	1 427	1 010
3 ans	438	504
4 ans	532	417
5 ans	564	455
1-5 ans	4 501	3 285
6-10 ans	2 216	2 083
11-15 ans	1 364	1 071
16-20 ans	2 362	2 519
21-25 ans	2 886	3 030
Plus de 25 ans	1 019	921
Total partiel	14 348	12 909
Sans échéance fixe	257	212
Total	14 605	13 121

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie et Mines
Jeux en ligne Ontario	Procureur général
Ontario Power Generation Inc.	Énergie et Mines
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Tourisme, Culture et Jeux
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Agroentreprise
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie	Infrastructure
Comité d'organisation des Jeux panaméricains et parapanaméricains à Toronto	Tourisme, Culture et Jeux
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	Procureur général
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie et Mines
Commission de transport Ontario Northland	Transports
Commission des parcs du Niagara	Tourisme, Culture et Jeux
Commission des parcs du Saint-Laurent	Tourisme, Culture et Jeux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Commission du Marché des produits alimentaires de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Agroentreprise
Conseil des arts de l'Ontario	Tourisme, Culture et Jeux
Croissance Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Destination Ontario	Tourisme, Culture et Jeux
Fair Hydro Trust	Énergie et Mines
Fiducie du patrimoine ontarien	Affaires civiques et Multiculturalisme
Fondation Trillium de l'Ontario	Tourisme, Culture et Jeux
Fonds de reboisement	Richesses naturelles
Fonds de réserve forestier	Richesses naturelles
Fonds ontarien pour la construction	Finances
Gestion centralisée de la chaîne d'approvisionnement Ontario (ApprovisiOntario)	Services au public et aux entreprises et de l'Approvisionnement
Investissements Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Métiers spécialisés Ontario	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Tourisme, Culture et Jeux
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Infrastructure
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Infrastructure
Recherche et innovation agricoles Ontario	Agriculture, Alimentation et Agroentreprise
Santé Ontario	Santé
Santé à domicile Ontario ²	Santé
Science Nord	Tourisme, Culture et Jeux

¹ Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de la province au 31 mars 2026. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹ (suite)

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Développement et croissance économique du Nord
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ²	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Tourisme, Culture et Jeux
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Tourisme, Culture et Jeux
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie et Mines
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	Travail, Immigration, Formation et Développement des compétences
Organismes du secteur parapublic	
<i>Hôpitaux publics – Ministère de la Santé</i>	
Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Arnprior Regional Health	Hôpital de Smooth Rock Falls
Atikokan Health and Community Services	Hôpital de Timmins et du district
Bluewater Health	Hôpital de Wingham et du district
Brant Community Healthcare System	Hôpital du district de Geraldton
Brightshores Health System	Hôpital du district de Kemptville
Bruyère Health	Hôpital du district du lac des Bois
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital général Anson
Centre de santé Grâce de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital général d'Almonte
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital général d'Espanola
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital général de Brockville
Centre de santé St-Joseph à Guelph	Hôpital général de Guelph
Centre de soins continus St. Joseph de Sudbury	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital général de la baie Georgienne
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital général de Nipissing Ouest
	Hôpital général de Norfolk
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital général de North York
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital général de St. Thomas-Elgin
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital général de Strathroy-Middlesex
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général de Woodstock
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général du comté de Lennox et Addington
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général St-Joseph d'Elliot Lake
Erie Shores HealthCare	Hôpital Glengarry Memorial
Haliburton Highlands Health Services	Hôpital Joseph Brant
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital Lady Minto de Cochrane
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake
Headwaters Health Care Centre	Hôpital Memorial de Cambridge
Hôpital Alexandra d'Ingersoll	Hôpital Memorial de Campbellford
Hôpital Alexandra Marine and General	Hôpital Memorial de Carleton Place et du district
Hôpital Baycrest	Hôpital Memorial de Listowel
Hôpital Bingham Memorial	Hôpital Memorial du district de Nipigon
Hôpital communautaire de Cornwall	Hôpital Memorial du district de Tillsonburg
Hôpital communautaire de Hornepayne	Hôpital Memorial du district de Winchester
Hôpital communautaire Groves Memorial	Hôpital Montfort
Hôpital de Deep River et du district	Hôpital Northumberland Hills
Hôpital de Hanover et du district	Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)
Hôpital de Mattawa	Hôpital Queensway-Carleton
Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview	Hôpital régional de Pembroke

² La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) est un partenariat public dans lequel la province détient le tiers des intérêts.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹ (suite)

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)

Hôpital régional de Windsor	Providence Care Centre (Kingston)
Hôpital Ross Memorial	Quinte Health
Hôpital Sensenbrenner	Réseau Santé Rive Nord
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia	Réseau universitaire de santé
Hôpital St. Francis Memorial	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Stevenson Memorial	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Temiskaming	Santé Rivière Blanche
Hôpital Victoria de Renfrew	Scarborough Health Network
Hôpital War Memorial de Haldimand	Services de santé de Chapleau Health Services
Horizon Santé-Nord	Services de santé Four Counties
Hôtel-Dieu Grace Healthcare	Sinai Health System
Humber River Health	South Bruce Grey Health Centre
Huron Perth Healthcare Alliance	South Huron Hospital
Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa	Southlake Health
Kingston Health Sciences Centre	St. Joseph's Care Group
L'Hôpital d'Ottawa	St. Joseph's Health Care, London
Lakeridge Health	Système de santé de Niagara
Les religieuses hospitalières de St-Joseph de Cornwall	The Hospital for Sick Children
London Health Sciences Centre	The Religious Hospitalers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Mackenzie Health	Toronto East Health Network
Maison de soins palliatifs Casey House	Trillium Health Partners
Muskoka Algonquin Healthcare	Unity Health Toronto
North of Superior Healthcare Group	Waterloo Regional Health Network
North Wellington Health Care Corporation	Weeneebayko Area Health Authority
Oak Valley Health	William Osler Health System
Perth and Smiths Falls District Hospital	Women's College Hospital

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé

Centre de soins de santé mentale Waypoint	Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores
Centre de toxicomanie et de santé mentale	Services de santé Royal Ottawa

Conseils scolaires³ — Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	Conseil des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario
Algonquin and Lakeshore Catholic District School Board	Conseil scolaire catholique MonAvenir
Avon Maitland District School Board	Conseil scolaire catholique Providence
Bloorview School Authority	Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien
Bluewater District School Board	Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Conseil scolaire catholique des Grandes Rivières
Bruce-Grey Catholic District School Board	Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord
Conseil d'administration scolaire CHEO	Conseil scolaire du Grand Nord
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
	Conseil scolaire Viamonde

³ Comprend les montants relatifs au Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, qui est contrôlé conjointement par les conseils scolaires (à l'exception du conseil d'administration scolaire CHEO, du Toronto District School Board et du Simcoe County School Board.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹ (suite)

Conseils scolaires³ — Ministère de l'Éducation

Consortium Centre Jules-Léger	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
District School Board of Niagara	Northeastern Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	Northwest Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Ottawa Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Ottawa-Carleton District School Board
Durham District School Board	Peel District School Board
Grand Erie District School Board	Peterborough Victoria Northumberland and
Grandview School Authority	Clarington Catholic District School Board
Greater Essex County District School Board	Rainbow District School Board
Halton Catholic District School Board	Rainy River District School Board
Halton District School Board	Renfrew County Catholic District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Renfrew County District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Simcoe County District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	St. Clair Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Superior North Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Superior-Greenstone District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	Thames Valley District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	The Protestant Separate School Board of the Town of Penetanguishene
Kenora Catholic District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
KidsAbility School Authority	Toronto Catholic District School Board
Lakehead District School Board	Toronto District School Board
Lambton Kent District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Limestone District School Board	Upper Canada District School Board
London District Catholic School Board	Upper Grand District School Board
Moose Factory Island District School Area Board	Waterloo Catholic District School Board
Moosonee District School Area Board	Waterloo Region District School Board
Near North District School Board	Wellington Catholic District School Board
Niagara Catholic District School Board	Windsor-Essex Catholic District School Board
Niagara Children's Centre School Authority	York Catholic District School Board
	York Region District School Board

Collèges — Ministère des Collèges et Université, de la Recherche en excellence et de la Sécurité

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan d'arts appliqués et de technologie
George Brown Polytechnic	Collège Sir Sanford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

³ Comprend les montants relatifs au Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario, qui est contrôlé conjointement par les conseils scolaires (à l'exception du conseil d'administration scolaire CHEO, du Toronto District School Board et du Simcoe County School Board).

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics¹ (suite)

Sociétés d'aide à l'enfance – Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Bruce Grey Child and Family Services	La Société d'aide à l'enfance de Peel
Child and Family Services of Grand Erie	La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry
Children & Family Services for York Region	La Société d'aide à l'enfance de Toronto
Children's Aid Society of the City of Sarnia and the County of Lambton	La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin
Children's Aid Society of the Niagara Region	La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex
Children's Aid Society of the District of Thunder Bay	La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound
Dufferin Child and Family Services	La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
Durham Children's Aid Society	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex
Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington	Linck, Child Youth and Family Supports
Family and Children's Services of Guelph and Wellington County	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
Family and Children's Services of St. Thomas and Elgin	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
Family and Children's Services of the Waterloo Region	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Halton Children's Aid Society	Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton
Highland Shores Children's Aid Society	Société de l'aide à l'enfance d'Algoma
Huron-Perth Children's Aid Society	Soutien aux enfants et aux familles de Hamilton
Jewish Family and Child Service of Greater Toronto	The Children's Aid Society of Oxford County
Kawartha-Haliburton Children's Aid Society	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto	

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2026	Total pour 2025
Actif								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	37	414	320	89	487	2 020	3 367	4 444
Placements	–	–	–	–	–	171	171	167
Débiteurs	1 495	50	164	1	293	954	2 957	2 697
Stocks	–	–	871	87	43	355	1 356	1 277
Charges payées d'avance	132	2	52	1	26	205	418	331
Immobilisations	29 734	1	959	39	940	43 591	75 264	70 219
Autres actifs	10 234	2	–	–	122	28 996	39 354	38 653
Total de l'actif	41 632	469	2 366	217	1 911	76 292	122 887	117 788
Passif								
Créditeurs	1 993	134	975	125	433	2 744	6 404	6 297
Dividendes à payer	–	–	–	–	–	–	–	68
Effets à payer	599	–	–	–	–	–	599	659
Revenus reportés :	–	–	–	–	113	367	480	521
Dette à long terme	18 518	–	723	–	67	11 041	30 349	30 079
Autres passifs	7 504	108	–	32	865	29 257	37 766	37 377
Total du passif	28 614	242	1 698	157	1 478	43 409	75 598	75 001
Actif net avant participation externe sans contrôle	13 018	227	668	60	433	32 883	47 289	42 787
Participation externe sans contrôle	(6 949)	–	–	–	–	(229)	(7 178)	(6 788)
Actif net après participation externe sans contrôle	6 069	227	668	60	433	32 654	40 111	35 999
Revenus	4 368	3 858	7 549	1 816	9 272	9 000	35 863	32 494
Charges	3 724	3 574	5 740	1 572	6 903	6 631	28 144	25 029
Bénéfice net	644	284	1 809	244	2 369	2 369	7 719	7 465

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2026 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Jeux en ligne Ontario	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	Total pour 2026	Total pour 2025
Bénéfice net	644	284	1 809	244	2 369	2 369	7 719	7 465
Actif net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments de résultat global (AERG)	5 825	152	629	361	513	28 380	35 860	33 143
Augmentation de la juste valeur de l'Ontario Nuclear Funds (note 16)	–	–	–	–	–	535	535	195
Apport en capital à OPG	–	–	–	–	–	1 000	1 000	–
Déficit des cotisations – OPG	–	–	–	–	–	(2)	(2)	(2)
Redressements pour pertes reportées	–	–	–	–	–	3	3	3
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	–	327	327	348
Paiements versés au Trésor	(376)	(209)	(1 760)	(545)	(2 449)	–	(5 339)	(5 292)
Actif net avant AERG	6 093	227	678	60	433	32 612	40 103	35 860
AERG au début de l'exercice	(33)	–	(12)	–	–	184	139	24
Autres éléments de résultat/(perte globale)	9	–	2	–	–	(142)	(131)	115
AERG à la fin de l'exercice	(24)	–	(10)	–	–	42	8	139
Actif net	6 069	227	668	60	433	32 654	40 111	35 999

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

² Au 31 mars 2026, la province possédait environ 47,1 % (47,1 % en 2024-2025) d'Hydro One Limited.

Province de l'Ontario

Entreprises publiques¹

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Actif financier	1 255	1 157
Dettes	2 167	2 226
Autres passifs	464	457

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers.

Au 31 mars (en millions de dollars)	Paielements exigés en :							
	2026	2025	2027	2028	2029	2030	2031	2032 et après
Hydro One Limited	18 545	17 095	425	1 175	–	1 500	800	14 645
Ontario Power Generation Inc.	9 683	10 650	1 154	5	505	805	380	6 834
Total	28 228	27 745	1 579	1 180	505	2 305	1 180	21 479

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Hydro One est le plus grand service de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario et a l'obligation d'acheminer l'électricité de façon sécuritaire et fiable à environ 1,5 million de clients dans l'ensemble de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Jeux en ligne Ontario

Le 4 avril 2022, Jeux en ligne Ontario a lancé un marché de jeux sur Internet dans la province. Jeux en ligne Ontario est responsable de l'organisation et de la gestion des jeux de hasard en ligne en conformité avec le Code criminel (Canada) et la *Loi de 1992 sur la réglementation des jeux*.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) achète des boissons alcoolisées (bière, vin, spiritueux) pour les revendre par l'entremise de son réseau de magasins d'alcool et en gros. La LCBO agit à titre de grossiste exclusif pour les épicerie, les dépanneurs, les bars et les restaurants et d'autres titulaires de permis de vente d'alcool, ainsi que pour ses comptoirs express. La LCBO teste les produits qu'elle commercialise et fixe ses prix en fonction des prix proposés par ses fournisseurs d'alcool.

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le détaillant provincial en ligne de cannabis récréatif et le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail autorisés de l'Ontario.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) organise et gère des jeux de hasard pour le compte de la province de l'Ontario, notamment les loteries, les casinos, les séances de bingo électronique, ainsi que son site de jeux en ligne OLG.ca. La plupart des casinos d'OLG sont exploités par des fournisseurs de services du secteur privé. OLG continue d'intégrer les courses de chevaux dans sa stratégie de jeux, dont l'administration d'un financement permanent.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'OPG consistent à produire et à vendre de l'électricité. OPG possède et exploite des centrales nucléaires, hydroélectriques, thermiques, solaires et au gaz naturel en Ontario, et vend et achète sur les marchés interconnectés de l'électricité dans d'autres provinces canadiennes, ainsi que dans les régions du nord-est et du centre-ouest des États-Unis.

En décembre 2025, la province s'est engagée à verser 5 milliards de dollars sous forme d'injections de capitaux à OPG en échange d'actions privilégiées de catégorie B au cours de la période allant de 2025-2026 à 2027-2028. Ce financement aidera OPG à financer ses grands projets d'immobilisations, y compris les initiatives de production nucléaire. Les actions privilégiées peuvent être rachetées au gré d'OPG après 2035, sans date de rachat obligatoire. Le premier versement de 1 milliard de dollars a été effectué en décembre 2025 tandis que le deuxième versement de 1 milliard de dollars a été effectué en avril 2026; le reste des paiements est prévu jusqu'en 2027-2028.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Frais, dons et autres revenus d'organismes du secteur parapublic

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Sociétés d'aide à l'enfance		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Droits	1 807	1 671	293	288	3 139	5 497	2	3	5 241	7 459
Services auxiliaires	893	1 033	626	587	314	336	2	2	1 835	1 958
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 484	1 818	8	10	172	228	39	38	1 703	2 094
Ventes et locations	552	513	215	91	71	84	8	7	846	695
Constatation des apports en capital reportés	492	475	77	71	74	76	1	1	644	623
Divers	864	1 015	648	737	151	103	21	26	1 684	1 881
Total	6 092	6 525	1 867	1 784	3 921	6 324	73	77	11 953	14 710

Province de l'Ontario

Annexe 11 : Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier

Au 31 mars (en millions de dollars)	2026	2025
Charges payées d'avance	1 559	1 327
Stock destiné à la consommation	752	723
Autres éléments de l'actif non financier	179	174
Total des charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier	2 490	2 224

Présentation des comptes publics

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel comprend une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de la province au budget de 2025 et aux résultats financiers de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de la province à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interdépendants; les chiffres qui figurent dans l'un d'eux peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de la province sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de la province englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par la province peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par la province.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus de la province pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de la province.
- L'état consolidé de la situation financière, qui indique l'actif et le passif de la province, est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de la province englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements de portefeuille, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de la province, qui indique les revenus dont la province aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de la province a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de la province jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements de portefeuille, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.
- L'état consolidé des gains et pertes de réévaluation, qui illustre la variation des valeurs des actifs financiers et des passifs financiers découlant de leur réévaluation aux taux de change en vigueur ou à leur juste valeur.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve à la page 51, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2025* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), ainsi que d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires, les collèges et les sociétés d'aide à l'enfance. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de la province pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

Glossaire

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2025-2026. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks destinés à la vente. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de la province est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks de fournitures destinées à la consommation. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que la province les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette et les autres frais de service de la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de l'Ontario ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de la province, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Contrepartie combinée (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : La responsabilité d'une entité du secteur public pour la conception, la construction, l'acquisition ou l'amélioration d'une infrastructure pourrait résulter d'une combinaison du modèle du passif financier et du modèle de l'utilisateur-payeur. Dans ce cas, l'entité constatera à la fois un passif financier et une obligation de prestation. (« Combined Consideration (under P3) »)

Coût amorti : Montant auquel un actif financier ou un passif financier est évalué lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements de principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction (directe ou par le biais d'un compte de réserve pour créances irrécouvrables) pour dépréciation ou irrécouvrabilité. (« Amortized Cost »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »).

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. La province a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Désactualisation : Augmentation de la valeur comptable du passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, attribuable à l'écoulement du temps. Une charge de désactualisation est constatée lorsque le passif est réduit à sa valeur actualisée et que, par conséquent, l'actualisation se résorbe au fil du temps. (« Accretion »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dettes nettes : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de la province. La dette nette correspond aux exigences à venir de la province en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dettes totales : Total des emprunts payables par la province. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Éléments incorporels achetés : Actifs non financiers dépourvus de substance physique qui sont achetés par l'entremise de transactions n'ayant aucun lien de dépendance. (« Purchased Intangible Assets »)

Entreprises publiques : Organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir diverses obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

(« Government Business Enterprise »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice de la province est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçus moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. La province peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index (CPI) »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Méthode du taux d'intérêt effectif : Méthode employée pour calculer le coût amorti d'un actif financier ou d'un passif financier (ou d'un groupe d'actifs financiers ou de passifs financiers) et affecter les revenus d'intérêt ou les frais d'intérêt à la période de référence. (« Effective Interest Method »)

Modèle de l'utilisateur-payeur (dans le cadre d'un partenariat public-privé) : Type de contrat de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient une infrastructure en échange du droit de faire payer les utilisateurs finaux. Le partenaire du secteur public accorde le droit de percevoir des revenus de la part d'utilisateurs tiers ou donne accès à un autre actif générant des revenus. Un passif résultant de ce modèle est une obligation de prestation. (« User-Pay Model (under P3) »)

Modèle du passif financier (dans le cadre de partenariats public-privé) : Type d'entente de partenariat public-privé dans lequel le partenaire du secteur privé conçoit, construit, finance, exploite ou entretient l'infrastructure en échange d'un droit contractuel à recevoir de l'argent ou d'autres actifs financiers. Un passif résultant de ce modèle est un passif financier. (« Financial Liability Model (under P3) »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Obligation légale : Responsabilité ou devoir manifeste envers un tiers en vertu d'une loi ou aux termes de contrats ou d'ententes. (« Legal Obligation »)

Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) : Obligation légale associée à l'élimination (au retrait permanent) d'une immobilisation corporelle. Ces obligations sont prévisibles, probables et inévitables. (« Asset Retirement Obligation(s) – ARO »)

Obligations de prestation : Promesses exécutoires de fournir des biens ou des services particuliers à un payeur particulier. (« Performance Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Opérations avec contrepartie : Opérations dans le cadre desquelles des biens ou des services sont fournis à un payeur en échange d'une contrepartie. Ces opérations comprennent les obligations de prestation découlant directement d'un paiement ou d'une promesse de contrepartie de la part d'un payeur. (« Exchange transactions »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement.

(« Transfer Payments »)

Partenariats public-privé (PPP) : Autre modèle de financement et d'approvisionnement à la disposition des entités du secteur public, qui leur permet de se doter d'une infrastructure en faisant appel à un partenaire du secteur privé. Les partenaires du secteur privé s'engagent à concevoir, à construire et à financer les actifs infrastructurels. Dans le cadre de certaines ententes de partenariats public-privé, le partenaire du secteur privé peut également être tenu d'exploiter ou d'entretenir les actifs pendant la durée du contrat. (« Public Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placements de portefeuille : Investissement dans un organisme qui ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement. (« Portfolio Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Prix de transaction : Montant de la contrepartie que l'on s'attend à recevoir en échange de biens ou de services promis à un payeur. (« Transaction Price »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. Dans la province, les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program (ODSP) »)

Rapport annuel : Englobe l'Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de l'Ontario et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de la province qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires, collèges et sociétés d'aide à l'enfance. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada. (« Broader Public Sector »)

Sortie du bilan : Radiation d'actifs ou de passifs financiers précédemment constatés dans l'état de la situation financière d'un gouvernement. (« Derecognition »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et des intérêts et autres frais de service de la dette. (« Total Expense »)

Transactions sans contrepartie : Transactions ou événements pour lesquels il n'y a pas de transfert direct de biens ou de services au profit d'un payeur. (« Non-Exchange Transactions »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »)

Sources d'information supplémentaires

Le budget de l'Ontario, le document *Perspectives économiques et revue financière* et les rapports trimestriels des finances de l'Ontario

La province présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des revenus et des charges pour l'exercice à venir.

Le document *Perspectives économiques et revue financière* fournit une mise à jour de mi-exercice sur les prévisions des revenus et des dépenses du gouvernement.

Les rapports trimestriels des finances portent sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Ils suivent l'évolution de la situation au cours du trimestre et présentent de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document *Perspectives économiques et revue financière* ou des rapports trimestriels des finances, visiter le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à <https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits de 2025*.

Pour une version électronique, aller à : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, aller à : <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur l'activité économique de l'Ontario. Pour y accéder sous format électronique, aller à <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veuillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Kinga Surma
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca

Vous pouvez accéder au document en ligne à **[Ontario.ca/comptespublics](https://ontario.ca/comptespublics)**

© Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2026 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)